



REPUBLIQUE TUNISIENNE



*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement

Direction Générale du Développement Durable

Étude pour la mise en place du Programme National Des Villes Durables en Tunisie

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

**Rapport Exécutif de la deuxième phase de
l'étude:**

**Projet (scénario) de programme national des villes
durables en Tunisie : Modèle d'approche de transition de
la ville tunisienne au statut de ville durable**



Avril 2020

Version Définitive



S.A. Au Capital de 220.000 DT – RC : B11068-1997-Tunis – Code TVA : 0649N/A/M/000
23, Rue Emir AbdelKarim– 1082 –Mutuelleville, Tunis, Tunisie

Tél. 00 216 71 287 837

Fax 00 216 71 286 922

e-mail : tr@top.com.tn / samef@samef.com

Sommaire

Chapitre I : Rappel des resultats de l'évaluation diagnostique des villes tunisiennes en matiere de developpement durable : état des lieux, orientations et recommandations de mise en durabilite des villes tunisiennes	5
Chapitre II : Des principes fondamentaux de la "mise en durabilite" des villes?	16
Chapitre III : Quel programme d'actions pour l'engagement des villes tunisiennes dans le developpement durable ?.....	23

Présentation

Ce document constitue la variante exécutive du rapport présenté le 12 Mars 2020 devant le comité de pilotage.

Des aménagements du contenu du rapport initial ont été apportés dans le sens d'un regroupement des objectifs stratégiques et de précision des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions prévues par le programme d'accèsion des villes tunisiennes au statut de ville durable, toujours dans le cadre des orientations arrêtées à l'occasion de la tenue de l'atelier national sur les villes durables le 7 Novembre 2019.

Les instruments méthodologiques et d'évaluation des réalisations du programme sont regroupés dans un document à part, décrivant les différents supports de référence pour la mise en œuvre dudit programme.

Glossaire de certains concepts relatifs au “développement durable des villes tunisiennes” utilisés dans le rapport:

1. **Vision stratégique** : c’est la représentation et la perception imaginée et conçue pour une orientation de développement dans une direction donnée à des horizons déterminés.
2. **Arbre des objectifs** : c’est l’identification des objectifs classés par « branche ou domaine d’activité ».
3. **Champs d’intervention** : ce sont les domaines d’intervention pour l’évaluation diagnostique d’une réalité donnée en vue d’en dégager les principales caractéristiques, de les analyser et de les faire évoluer dans le sens des orientations stratégiques majeures fixées.
4. **Thématiques** : ce sont les différentes composantes constitutives des aspects à traiter au sein de chaque domaine d’intervention.
5. **Axes stratégiques**: ce sont les voies et opportunités de développement exprimées en termes de « politique de développement ».
6. **Objectif stratégique** : c’est l’orientation de développement à moyen et long termes à envisager pour un domaine déterminé.
7. **Objectifs opérationnels** : ce sont les aspects réalisationnels des objectifs stratégiques exprimés en termes de résultats et buts à atteindre.
8. **Programme d’action** : c’est l’ensemble des projets, actions et mesures à mettre en œuvre dans le but d’atteindre les différents objectifs déterminés dans le programme national des villes durables.
9. **Indicateur d’exécution** : il permet de mesurer l’état d’avancement de l’exécution ou de la réalisation des projets et des actions de développement programmés.
10. **Indicateur d’impact** : il permet d’évaluer et d’estimer, quantitativement et qualitativement, les impacts et les retombées économiques et sociales des projets et des actions de développement durable réalisés durant une période donnée et relatif à un ou plusieurs objectifs déterminés.

Chapitre I : Rappel des résultats de l'évaluation diagnostique des villes tunisiennes en matière de développement durable : État des lieux, orientations et recommandations de mise en durabilité des villes tunisiennes

En Tunisie, la problématique des « villes durables » est au centre d'importants enjeux au regard du potentiel écologique dont le pays dispose et tant les défis environnementaux sont considérables : réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles, sécheresse, recrudescence des nuisances... Ces questions s'aggravent encore avec la croissance exponentielle de la population urbaine. **Un programme pour la durabilité des villes n'est donc pas, tel que signalé dans les TDR de la présente étude une option, mais, une nécessité**, un projet à mener sans attendre d'être au pied du mur, compte tenu des diverses inerties.

Il a été montré dans le rapport de diagnostic mené lors de la 1^{ère} phase de l'étude que le concept de la ville durable, profondément ancré dans l'air du temps, cherche à répondre à l'échelle locale aux enjeux de développement durable globaux. La complexité, caractéristique du milieu urbain, a également été mise en évidence, toutefois, les conséquences de celle-ci sur la réalité de la mise en œuvre de la ville durable n'ont pas été abordées. En effet, au-delà des axes théoriques que la ville durable suggère, des ambitions qu'elle véhicule et des principes qui la guident, il s'agit d'aborder les réponses au questionnement : comment faire pour réduire l'écart entre les objectifs que l'approche ville durable vise, et la réalité ?

La « ville durable » est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle de la ville. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche...

Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à économiser les ressources naturelles, à renforcer l'attractivité du territoire...

Il favorise entre autres :

- une politique de l'habitat appuyée sur la haute qualité environnementale, la valorisation du parc existant et la reconquête des espaces disponibles ;
- l'utilisation de ressources renouvelables, la maîtrise de l'énergie, le développement de modes de transports alternatifs à l'automobile ;
- La création d'activités répondant à une demande sociale locale et d'emplois verts et durables ou de nouvelles filières d'emplois

La mise en place du programme des villes durables en Tunisie, a pour principaux objectifs de :

- Donner un cachet spécifique à chaque ville tunisienne en respectant les principes du développement durable sur le plan urbain ; architectural, aménagement paysager,

transport, consommation d'énergies, des ressources naturelles et renouvelables etc.. et de l'interaction entre ces composantes.

- Inciter les acteurs dans les villes à promouvoir leurs stratégies de développement sur les bases et principes de durabilité
- Mettre en place des indicateurs de suivi du développement durable dans les villes tunisiennes et des indicateurs d'évaluation des progrès réalisés pour la transition vers des villes durables.

Ces objectifs convergent vers une finalité recherchée au niveau national, qui est l'obtention d'une meilleure organisation et donc un fonctionnement « durable » des villes en Tunisie et, par là-même, une amélioration de la qualité de vie dans les cités, les villes et les agglomérations tunisiennes sur le chemin de la réalisation des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 des NU.

Objectifs de l'étude

Conformément aux termes de références, l'objectif principal visé par l'étude est de **doter l'administration des outils et de la méthodologie nécessaires pour la mise en place du programme national des villes durables en Tunisie permettant à ces villes de mieux capitaliser leurs atouts et exploiter leurs capacités humaines, culturelles et environnementales et améliorer la qualité de vie de leurs citoyens sur le chemin de la réalisation des objectifs de DD de l'Agenda 2030.** Il s'agit notamment de :

- Donner un cachet spécifique à chaque ville en respectant les principes de DD.
- Inciter les acteurs dans les villes à promouvoir leurs stratégies de développement sur les bases et principes de durabilité.
- Mettre en place des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi et d'évaluation comme outil de surveillance et de pilotage opérationnel de la transition des villes tunisiennes vers des villes durables.

Cette étude devra permettre, dans une dernière phase, à l'élaboration d'un cahier des charges-type de ville durable en Tunisie qui constitue la synthèse de la démarche de programmation. Il a pour but de définir les objectifs du projet ainsi que les modalités d'aménagement. Il servira de canevas pour la conception d'un projet « **Ville durable** ».

Le cahier des charges devra couvrir les différentes composantes de la ville durable et leurs interactions ainsi que les différents intervenants publics et privés.

L'étude devrait se dérouler en 3 phases :

Phase 1 : Diagnostic des villes tunisiennes et proposition d'une stratégie pour une ville durable

Phase 2 : Elaboration des indicateurs, des critères de choix et d'un scénario de mise en œuvre de la ville durable en Tunisie

Phase 3 : Elaboration d'un cahier des charges type de ville durable en Tunisie.

Le présent document constitue la seconde phase de l'étude.

Résultats de la phase du diagnostic.

Les travaux d'évaluation diagnostique ont concerné des thématiques cibles considérées comme prioritaires pour la plupart des villes tunisiennes :

La planification urbaine et organisation spatiale : le diagnostic a permis de relever plusieurs insuffisances concernant cet aspect dont :

- les lacunes et limites actuelles des documents d'urbanisme surtout en ce qui concerne leur adéquation avec les besoins des villes et leur degré d'applicabilité.
- L'insuffisance des ressources humaines et financières dans les collectivités locales et les directions régionales
- La faible maîtrise des instruments d'urbanisme par les collectivités locales
- La déficience en termes de gestion et de suivi de l'urbanisation faute de moyens humains et financiers au niveau local.
- L'incohérence entre les plans d'aménagement urbains et les instruments locaux de planification, en l'occurrence, le PIC (plan d'investissement communal)

Le domaine du transport qui souffre de plusieurs défaillances qui affectent sa durabilité notamment en ce qui concerne :

- L'infrastructure et son insuffisance au niveau de l'entretien, de l'aménagement et de l'organisation
- La qualité des services et les défaillances en matière de ponctualité, de taux de desserte, et de taux d'usage des moyens de transport collectif.
- La baisse continue de la part du transport collectif dans les déplacements des habitants des grandes villes
- La montée spectaculaire des voitures particulières et ses conséquences sur la fluidité de la circulation au regard des infrastructures existantes et, la pollution additionnelle qu'elles génèrent . .

Les paysages urbains : caractérisés par :

- La densification du tissu urbain causant le recul des ratios d'espaces verts par habitant
- La dégradation et le délaissement des espaces verts existants
- L'absence de planification selon les principes de « l'urbanisme vert ».
- La dégradation du paysage naturel historique de la ville.
- Le manque d'initiatives de protection du patrimoine culturel.

- Le manque d'aires de stationnement et de parking bien aménagés

Le Cadre bâti et bâtiment durable :

- La prédominance des constructions en brique rouge, énergivore, et la quasi absence d'expériences d'isolation thermique
- L'absence d'outils de valorisation et de promotion des bâtiments durables, économes en énergie et « bas carbone ».

L' Habitat durable :

- Les limites des capacités d'intervention des organismes publics impliqués dans l'aménagement foncier et dans la construction des logements sociaux ce qui entrave leurs dispositions dans la régulation du marché foncier national,
- La multiplication des interventions systématiques de l'ARRU dans le secteur de l'habitat qui favorise l'implantation des habitats spontanés

Sauvegarde du patrimoine :

- L'absence de règles de définition du périmètre de la zone tampon et l'absence de cahier des charges spécifique à ce type de zones
- Le manque de précisions lors des demandes de permis de construire (couleurs, matériaux de façades....)
- Le manque de contrôle efficace au niveau de la phase construction
- Le décalage entre les décisions municipales et leurs applications sur le terrain..

L'énergie:

- la tendance du pays de plus en plus accentuée vers une dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur.
- La maîtrise des enjeux énergétiques à l'échelle locale n'est pas toujours assurée par les communes
- Le recours limité aux audits énergétiques
- les pollutions que l'utilisation des énergies fossiles génère...

Le développement social et économique

- Des taux importants de pauvreté dans plusieurs régions du pays notamment dans les régions du Nord-ouest et Centre-ouest.
- Dans les villes, la pauvreté touche de plus en plus de ménages en raison de la cherté de la vie dans le milieu citadin.

- La pauvreté pourrait encore persister en raison de l'inflation des biens de grande consommation et de la flambée du prix de l'immobilier qui pourraient engendrer l'érosion de la classe moyenne qui constitue près de 80% de la population nationale
- Le chômage avec un taux de 15.4% en 2018 (INS, 2019) ce qui représente 638 mille chômeurs.
- La persistance du phénomène de l'abandon scolaire et du redoublement .
- La qualité de la couverture des infrastructures et des services de santé publics et privés qui varie fortement d'une région à une autre notamment dans les régions de l'intérieur où la qualité des infrastructures et les moyens humains disponibles ne permettent pas de subvenir convenablement aux besoins des populations locales etc....

Plusieurs recommandations et suggestions ont été formulées dans le rapport de diagnostic afin d'assurer une transition aisée des villes tunisiennes vers le statut de villes durables dont :

- L'Exploitation des études environnementales qui ont été élaborées dans le sens de l'élaboration de plans de DD des villes
- L'adoption d' une vision systémique du territoire de la ville pour sa mise en durabilité
- L'élaboration d' un Plan national de remise à niveau des Collectivités Locales
- La création d'un fonds de financement conséquent surtout pour les petites villes
- L'Élaboration d'une charte de DD des villes
- L'élaboration d' un référentiel de politiques urbaines,
- L'Implication de toutes les composantes de la société dans la transition vers des villes durables
- Le Développement du potentiel technologique, de créativité et d'innovation des villes

Un atelier national de réflexion-recherche a été organisé le 7 Novembre 2019 entre le bureau d'études et la Direction générale du Développement Durable et les différentes parties relevant de l'écosystème national en rapport avec le développement durable des villes en Tunisie.

Cet atelier, a été une occasion pour informer et sensibiliser les divers acteurs impliqués sur les différents constats relevés par les travaux de diagnostic, les contraintes et les problématiques qui empêchent la transition des villes tunisiennes vers le statut de villes durables ainsi que les potentialités et opportunités qui pourraient faciliter leur évolution dans le futur vers cette nouvelle réalité.

Les travaux de la journée ont permis en outre, de discuter des recommandations proposées dans le cadre de groupes de travail, et de dégager quatre orientations stratégiques, chacune éclatée en centres d'intérêts (ou champs d'intervention) et recommandations pratiques :

- O.S n°1 : Villes durables et protection environnementale
- OS n°2 : Villes durables et promotion sociale et culturelle
- OS n°3 : Villes durables et développement économique
- OS n°4 : Gouvernance et organisation institutionnelle des villes durables

1- Ville durable et protection environnementale

Cinq centres d'intérêt ont été proposés à la réflexion du groupe, chacun suscitant le/les recommandations correspondants ci-après:

1-1 Renforcement du dispositif juridique et règlementaire en matière de protection environnementale

- Conception de nouveaux outils pour assurer une meilleure applicabilité de l'arsenal juridique national en rapport avec la protection environnementale

1-2 Protection des milieux environnementaux (eau, air, sol et sous-sol)

- Renforcement et qualification des moyens humains des collectivités locales
- Développement des activités de formation du personnel des collectivités locales en matière de protection environnementale
- Promotion du rôle de la société civile au niveau des choix et validation des études et des projets
- Renforcement de la veille, du suivi et de la surveillance de tous les rejets menaçant le milieu naturel
- Gestion durable des rejets de différents types (liquides, solides et gazeux)
- Élaboration de diagnostics environnementaux périodiques des villes et des localités
- Mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de suivi de l'état des milieux récepteurs

1-3 Mise en cohérence des politiques et des programmes sectoriels en matière de protection environnementale :

- Permettre à la municipalité de mettre en cohérence des politiques et des programmes sectoriels moyennant des outils spécifiques tels les :
 - bases des données renfermant tous les cadastres
 - systèmes d'information géographique
 - compétences de gestion nécessaires

1-4 Développement et mise en œuvre d'un système de gouvernance environnementale, efficace et pertinent

- Intégration des concepts et des meilleurs pratiques de la bonne gouvernance environnementale locale tels que :
 - la redevabilité de tous les responsables municipales
 - la maîtrise des coûts de services environnementaux
 - le renforcement des partenariats publics-privés

- la prise en considération des couts de dégradation de l'environnement
- l'application de la redevance fiscale sur les biens fonciers
- l'implication de la société civile dans les efforts de veille et de suivi environnemental
- la sensibilisation

1-5 : Intégration des dimensions économiques et financières en tant que facteurs de réussite de la stratégie de protection de l'environnement

- Élaboration des stratégies spécifiques des milieux récepteurs

2- Ville durable et promotion sociale et culturelle

Six champs d'intervention ont été proposés à la réflexion du groupe :

2-1 La promotion de la vie culturelle et artistique locale, expression des talents générationnels des peuples

- Valorisation de l'image, de l'identité spécifique et des traditions ancestrales des villes et des communes afin de renforcer le rattachement des populations locales à leurs régions respectives et leur implication dans les initiatives locales de développement durable

2-2 Préservation du patrimoine architectural et historique local, en tant qu'héritage civilisationnel des villes et de leurs populations à travers les temps

- Conservation des styles architecturaux des villes et des communes et leur intégration dans les cahiers des charges des autorisations de bâtir
- Valorisation de l'importance de la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel local dans les priorités de développement durables des villes
- Sensibilisation et encadrement des initiatives citoyennes qui concernent la valorisation des vestiges historiques des villes
- Renforcement du rôle des institutions à vocation culturelle dans l'élaboration des plans de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine ainsi que dans l'élaboration des programmes de transition des villes tunisiennes vers le statut de villes durables
- Intégration des programmes de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine culturel dans les plans d'aménagements et de développement des villes durables tunisiennes

2-3 Appui à la jeunesse, au sport et à la société civile en tant que facteurs de dynamisation économique et sociale des villes

- Renforcement du rôle des collectivités locales dans l'aménagement et l'embellissement des infrastructures de sports et de récréation des jeunes

- Rééquilibrage des composantes des plans d'aménagement urbains notamment en ce qui concerne l'affectation des espaces de divertissement et des aires de jeux pour les jeunes

2-4 Justice sociale, répartition équitable des richesses et services à la hauteur des attentes des citoyens, facteurs de consolidation de la durabilité des villes tunisiennes

- Application des modalités et des exigences de la bonne gouvernance des affaires publiques locales notamment en matière de transparence, d'accès à l'information et de redevabilité.

2-5 Un service public de qualité en réponse aux exigences des collectivités publiques durables et à l'attachement des populations à leur environnement et à leur espace de vie (éclairage public, embellissement urbain, services numériques, gestion des cimetières, gestion des procédures de mariage, fourrière municipale...)

- Généralisation du recours aux nouvelles technologies de l'information et de télécommunication en vue d'améliorer la qualité des prestations de services de base pour le citoyen
- Création de services municipaux mobiles qui permettent d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite/à besoins spécifiques aux prestations publiques de base

2-6 La protection de la femme, de la famille et de l'enfance, préoccupation majeure de la ville durable inscrite dans ses programmes prioritaires de développement économique et social

- Appui des initiatives citoyennes et associatives visant les classes sociales les plus fragilisées
- Intégration des besoins des personnes à besoins spécifiques, des personnes sans appui familial ainsi que les personnes vivant dans la précarité dans les priorités d'action des collectivités locales

3- Ville durable et développement économique

Cinq centres d'intérêt ont proposés à la réflexion du groupe :

3-1 Mise en durabilité des biens publics de la ville exploités à des fins économiques (marchés publics, espaces publics, abattoirs municipaux, espaces de stationnement, autorisation d'occupation...) dans le cadre d'un plan directeur de développement durable de ses activités

- Comment planifier une stratégie DD ?
 - Plusieurs recommandations peuvent être avancées. A chaque approche des avantages et des inconvénients. La solution retenue se base sur le principe d'interaction et de complémentarité. Ainsi, chaque commune avance ses besoins et sa vision.
 - Dans une deuxième étape, la région regroupe les besoins des communes.
 - Enfin, sur le plan national, la stratégie doit prendre en considération les spécificités des régions et des communes. De même, les régions et les communes ne doivent pas échapper de la stratégie nationale. La cohérence est primordiale pour ne pas se heurter à l'échec.

- Le plan final sera le fruit d'échanges entre les différents intervenants et non pas un plan statique.
- Une question primordiale s'impose, à savoir **la délimitation du champ d'action** : Lotissement, commune, ville, région ?
 - Le groupe considère que « la commune » est le meilleur support permettant d'appliquer une politique de ville durable cohérente et efficace.
 - Reste à définir comment mettre en place une stratégie de développement durable de la commune ? surtout face à la centralisation du pouvoir, même après l'adoption constitutionnelle de la décentralisation.
 - A ce stade, il faut aussi réussir, la conciliation entre les besoins locaux et ceux des autorités. Surtout, ne pas se voir en situation de conflits.

3-2 La transition vers la Fiscalité écologique/fiscalité verte pour inciter le contribuable à s'impliquer davantage dans les programmes locaux de développement durable

- La fiscalité doit jouer son rôle pour favoriser le DD : avantages, réinvestissement, abattement,....
- Plusieurs moyens et produits de financement du DD à adopter : crédit à taux zéro, fonds d'investissement dédiés, lignes de crédits,....

3-3 Adoption et Promotion des nouveaux modèles économiques alternatifs s'inspirant des principes et approches en matière :

- d'économie verte,
- d'économie numérique,
- d'économie sociale et solidaire,
- d'économie fonctionnelle...
- L'adoption d'un nouvel modèle économique s'impose : écologie, verte, numérique, sociale et solidaire.....
- L'instauration de nouvelles formules de gestion, en PPP, peut accélérer la transition écologique.

3-4 Planification et organisation urbaine et territoriale adaptées aux principes et exigences du développement durable

- Quand à l'organisation spatiale actuelle, elle fait ressortir un désordre total en présence de plusieurs éléments, parfois contradictoires et dans plusieurs cas anti développement durable

3-5 Régulation de l'offre et de la demande relative au marché foncier local

- Plusieurs problématiques sont à régler, à savoir : le foncier lui, son affectation provisoire et définitive, les conflits d'intérêts des intervenants,....

4- Gouvernance et organisation institutionnelle des villes :

Trois centres d'intérêt ont été proposés à la réflexion du groupe :

4-1 Identification des mécanismes d'amélioration de la gouvernance des villes tunisiennes en transition vers les villes durables

- Se placer dans un processus de transition progressive à des villes durables et donc les mesures d'accompagnement sont à introduire progressivement ;
- Traiter de la gouvernance s'est répondre ses principes fondamentaux en se basant sur :
 - Un solide engagement du leadership ;
 - Une grande capacité d'actions liées en misant sur des compétences, expertises et savoir-être ;
 - Participation des parties prenantes ;
 - Création de valeur et distribution équitable entre bénéficiaires ;
 - De solides valeurs d'intégrité et de transparence.

4-2 Démocratie participative, gouvernance locale et coordination des objectifs de développement, conditions indispensables pour le du développement durable des villes tunisiennes

- Se doter d'une vision claire (politique) à traduire sérieusement en stratégie et plan d'actions pratiques. Il faudrait à ce niveau se fixer des indicateurs.
- Positionner la gouvernance en tant qu'un ensemble de mesures d'accompagnement pour réussir le projet.
- Clarifier et renforcer les collectivités locales sur le plan structurel (décentralisation) et sur le plan opérationnel (management).
- Restructurer _la commune pour répondre à des besoins de durabilité de la ville : organisation, compétences, moyens...

4-3 Renforcement du rôle de la société civile locale et de l'engagement citoyen

- Élaborer des programmes d'accompagnement des communes à une transition vers des villes durables en se référant aux objectifs de développement durable ODD.
- Réduire les difficultés de partenariats et de coordination pour réussir les projets de réseautage, de parrainage ou de jumelage à l'échelle nationale ou internationale
- Impliquer davantage la société civile (fédération des villes durables) et le partenariat public- privé est un facteur de réussite déterminant.
- Penser à l'investissement durable au niveau de la commune et créer de l'emploi, de la valeur et de la richesse au niveau de la ville...
- Penser à l'entrepreneuriat local en misant sur les spécificités locales : soit pour résoudre des problèmes environnementaux soit pour exploiter les ressources naturelles locales.
- Réaliser en continu des programmes de communication, sensibilisation, formation, accompagnement, transfert de technologies durables, utiliser les NTIC, éduquer le citoyen et lui inculquer l'esprit d'appartenance à la ville, renforcer les moyens matériels, prévoir les moyens financiers nécessaires ...

- La commune doit intervenir au niveau de l'enseignement et de la formation en complétant la formation de base par des modules spécifiques concernant les spécificités de la ville et les programmes. Ceci permettrait l'ancrage du citoyen dans son environnement : « la ville ».
- Créer le métier de conseiller ou animateur communal de la ville pour être plus proche des citoyens et de tous les autres acteurs pour les informer et les engager dans tout ce qui concerne la ville : Un programme spécifique notamment culturel est à envisager...
- Se doter d'un système de suivi, d'évaluation et de contrôle pour assurer en continue l'amélioration et être une force de propositions

Chapitre II : Des principes fondamentaux de la “mise en durabilité” des villes?

L'enjeu du développement durable a pris une ampleur considérable entre la conférence de Rio de Janeiro en 1992 et aujourd'hui et a, depuis, teinté de nombreux domaines de la société contemporaine, tant sa prise en compte semble déterminante pour l'avenir de la planète et des générations futures. Le rôle majeur que les villes ont à jouer dans sa mise en œuvre a progressivement pris forme à travers le concept de **ville durable**, qui entend traduire à l'échelle urbaine les principes fondateurs du développement durable.

Toutefois, dans sa mise en œuvre et son opérationnalisation, le concept de ville durable repose sur des fondamentaux qui mettent en lumière l'importance d'envisager les projets urbains durables sous l'angle du processus de conception et d'opérationnalisation de la démarche plutôt que de chercher à reproduire des modèles et atteindre des objectifs prédéterminés en matière de durabilité.

Nos travaux de recherche sur le concept de “ville durable”, étayés par :

- nos réflexions sur les expériences entreprises dans le domaine, dans d'autres pays,
- notre évaluation diagnostique de l'aptitude de la ville tunisienne à s'engager dans ce mouvement d'accession au statut de villes durables,

nous ont conduit à nous tracer une feuille de route basée sur un certain nombre de principes fondamentaux auxquels devrait obéir l'approche type d'évolution de la ville tunisienne vers son modèle propre de ville durable.

1. La ville se trace une vision de son évolution à moyen et long termes vers le DD

Le programme de mise en durabilité des villes est un outil de promotion et de planification de la ville découlant d'une vision de son évolution, de l'identification des axes stratégiques de son développement et de l'élaboration d'un plan d'action définissant des programmes et des projets pour le développement durable de la ville échelonnés sur les moyen et long termes. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic multisectoriel de la ville traitant des thèmes urbains, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et de gouvernance, tout en veillant à prendre en considération les thématiques relatives au genre et aux jeunes tant des générations actuelles que de celles du futur proche et du futur lointain.

2. La ville prend conscience de son potentiel de DD et des moyens nécessaires pour le fructifier

La ville durable doit incarner un projet de société, dans lequel les dimensions sociales, économiques, culturelles, éducatives et spatiales se conjuguent. On ne peut pas espérer un développement urbain durable sans pouvoir fédérer les potentialités propres à chaque ville et les apports intellectuels, empiriques et affectifs de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux et des moyens nécessaires pour les valoriser et fructifier.

Par ses qualités transversales et interdisciplinaires, l'approche « potentiel de Développement Durable de la ville » est au service du projet de territoire et s'adapte aussi bien aux territoires dégradés qu'aux territoires d'exception, ou encore, à tous les paysages du quotidien. Par ses capacités d'innovation, elle permet la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques au

cœur même des projets de préservation et de valorisation du patrimoine de la ville. La valorisation des spécificités matérielles et immatérielles des territoires (ruraux ou urbains), notamment architecturales, paysagères, patrimoniales concourt à l'amélioration du cadre de vie et au maintien des savoirs, savoir-faire et matériaux locaux traditionnels des populations, gage de développement durable. La protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel contribue à la préservation du patrimoine naturel, à la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols en favorisant l'attractivité et la requalification des centres villes historiques, en encourageant la restauration des plantations et jardins en ville, en garantissant l'intégrité des parcs et domaines historiques, en généralisant la conservation et le "recyclage" des bâtiments existants, source d'économie de matériaux et d'énergie.

3. La ville s'investit dans la valorisation de ses ressources et veille à leur préservation

La ville durable désigne une ville ou une unité urbaine respectant les principes du DD et de l'urbanisme écologique, qui cherche à prendre en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de la ville pour et avec les habitants par exemple en s'investissant dans des modes de travail et de transport sobres, en développant l'efficacité du point de vue de la consommation d'énergie et des ressources naturelles en assurant leur préservation et leur valorisation et en améliorant les performances environnementales, y compris la protection des écosystèmes, de la diversité biologique et la réduction des risques sanitaires. Il s'agit de faire des choix de politiques urbaines qui limitent les atteintes au milieu naturel et à la santé, valorisent les potentialités environnementales locales, restaurent les milieux dégradés, économisent les ressources mais qui sont aussi favorables au développement de l'activité économique, à l'emploi, à la formation, à la réinsertion ou à la cohésion sociale. Chacune des politiques communales (transports, déchets, habitat, développement économique, urbanisme, etc.) doit être conçue dans cette logique.

Le patrimoine naturel et culturel de la ville contribue à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité du territoire. La préservation d'un patrimoine riche (ressources naturelles, paysagères, culturelles) et sa valorisation constituent donc un enjeu majeur en termes d'aménagement durable et d'adaptation aux changements climatiques. La recherche de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, y contribue également fortement.

4. La ville s'organise pour instaurer une démocratie locale basée sur une participation citoyenne engagée

La participation citoyenne est un processus qui associe de manière active le plus grand nombre de citoyens à la définition et à la mise en œuvre d'un projet collectif dans une localité. La démocratie participative est surtout utilisée pour participer aux prises de décisions qui affectent la population locale et les décisions liées au développement de leur communauté (social, économique, culturel, environnemental, etc.) afin de répondre aux attentes réelles des citoyens et aux problématiques spécifiques du territoire,

Le principe de ville durable porte en lui le refus de laisser agir les dynamiques de marché, contraires à ses objectifs, et le refus des décisions technocratiques, centralisées, qui par leur non adaptation aux réalités locales conduisent à des échecs répétés et mal vécus par les populations en place. Dans cette logique, les populations locales apparaissent comme des acteurs incontournables

de la durabilité de leur ville et se voient confier la réalisation de plans d'action locaux en faveur du développement durable.

Proches de leurs habitants, les collectivités locales sont les mieux placées pour mettre en œuvre des processus de démocratie locale pour impliquer l'ensemble des citoyens dans le devenir de leur ville et, se faisant, les associer au futur de leur cité.

5. La ville œuvre pour la consolidation de la solidarité entre ses habitants et veille à la préservation de la paix sociale

La promotion de la ville durable s'appuie sur des politiques actives dans le domaine de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation, notamment, sans oublier la paix et la cohésion sociale car tout le monde n'a pas le même accès aux ressources et aux richesses.

Une ville durable soutient, à l'échelle territoriale, les politiques publiques qui vont dans ce sens tel que l'abolition du zonage urbain excessif en faisant recours à la mixité urbaine et fonctionnelle et, parce que l'isolement et la solitude sont des facteurs de précarisation et d'exclusion sociale, un travail sur les liens sociaux de proximité est essentiel que ce soit à l'échelle d'un immeuble, d'une rue ou d'un quartier.

6. La ville agit pour faire respecter les textes et mesures institutionnelles et réglementaires

Toute activité au sein de la ville provoque des impacts sur l'environnement et la santé humaine. Pour assurer la protection de l'Homme ou de l'environnement contre les dangers, nuisances ou inconvénients qu'une activité est susceptible de causer, directement ou indirectement, pendant ou après l'exploitation, elle doit respecter un certain nombre d'obligations légales et réglementaires contraignantes.

Les instruments de planification, par exemple, sont mis en place par les autorités publiques. Il s'agit de plans d'amélioration de l'environnement (plan de gestion de l'eau, de la qualité de l'air, de gestion des déchets, etc.), de plans d'aménagement du territoire (Schémas directeurs d'urbanisme, plans d'urbanismes..) ou encore des rapports sur l'état de l'environnement ; d'autres plans concernent la promotion de la santé, de la sécurité, de la formation des employés, de la promotion de l'emploi des jeunes... et touchent davantage au volet social de l'activité industrielle.

Les Études d'Impact Environnementaux (EIE), dans ce même ordre d'idées, ont pour objectif d'analyser les effets notables et probables sur l'environnement dans son ensemble, en ce compris la population, la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, l'air, l'eau, les facteurs climatiques ou encore les biens matériels et le patrimoine culturel.

Ce sont ces instruments et, bien d'autres, à caractère législatif ou réglementaire qu'une ville durable devra agir pour faire respecter pour sa transition vers la durabilité.

7. La gestion de la ville assurée dans la transparence, la justice et l'équité

La transition vers des villes durables est par excellence un projet à caractère politique et sociétal qui vise à libérer les potentialités de durabilité et de créativité et de compétitivité de la ville et nécessite une approche de gestion de la conduite de changement multi dimensions, multi acteurs et multi échelles. Ainsi, la réussite du projet, est conditionnée par un leadership et une volonté

politique locale portés par des élus locaux engagés, qualifiés et initiés aux enjeux de la gouvernance locale et au management du développement durable, une démocratie représentative transparente et mobilisatrice, une démocratie participative professionnelle et responsable assurant l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, à l'emploi.., une citoyenneté active et consciente de ses devoirs et droits et, enfin, une synergie et une intégration structurée du programme de développement des villes durables avec la planification stratégique régionale et nationale. Il ne s'agit pas d'une fin en soi, mais d'un levier fondamental au service des politiques d'aménagement et d'urbanisme, lequel est fortement lié à plusieurs considérations interdépendantes, à savoir : l'essor économique, l'équité sociale, la justice, la qualité de vie urbaine, la cohérence spatiale, la préservation et la mise en valeur environnementale, voire les spécificités culturelles.

8. La ville s'investit dans le développement de son capital humain par la mobilisation des moyens et ressources nécessaires

La crise du modèle de développement non soutenable produit une détérioration du potentiel humain : menaces sur l'appareil éducatif et de formation, régression de la protection sociale, précarisation du travail qui empêche la capitalisation des savoirs pratiques, scientifiques et techniques, la marginalisation des jeunes victimes du chômage, le management par le stress destructeur des collectifs de travail, la montée des inégalités destructrice des solidarités. L'objet de la durabilité des villes est de s'attaquer à tous ces maux.

En effet, à rebours des évolutions récentes et des tendances spontanées de court terme, la construction d'une ville durable suppose une attention extrême au potentiel humain et aux ressources à mettre en œuvre. Il dépendra de l'inventivité des citoyens, de leur capacité à agir collectivement pour que leur ville puisse faire face aux risques environnementaux et sociaux et trouve la voie d'un mode de vie et de production durables.

9. La ville est ouverte à l'innovation technique et technologique

Promouvoir la ville durable nécessite d'encourager la recherche scientifique et technologique pour inventer des produits et des processus de production soutenant les objectifs de durabilité; d'encourager la production et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en ressources, ainsi que l'innovation technologique et sociale.

Elle nécessite également de disséminer largement la connaissance concernant la technologie et l'innovation en soutien aux objectifs de DD, auprès des différents acteurs (secteur privé, PME, communautés), pour accroître la prise de conscience et inciter à l'investissement concernant les opportunités de la durabilité.

10. La ville œuvre pour garantir à sa population une qualité de vie digne, la préservant contre toute forme de menace et de risque éventuels

Les risques naturels constituent un enjeu important en termes de protection des personnes, des biens et de l'environnement, qui sera encore amplifié avec le changement climatique. Le risque inondation, particulièrement présent au cours de certaines périodes de l'année en Tunisie, concerne des millions d'habitants et des milliers d'emplois. La ville durable œuvre à instaurer une politique de prévention et de protection contre ces risques et les projets qu'elle met en œuvre devront en respecter les règles propres de gestion, tant au niveau de la typologie des travaux, que des

aménagements et interventions qu'elles suscitent: actions de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants, travaux de protection contre les crues, développement des capacités de surveillance, d'alerte et de prévision précoces des phénomènes hydrométéorologiques, etc.

La gestion des crises et des catastrophes naturelles doit constituer un champ d'intérêt des politiques d'aménagement et d'urbanisme des villes durables tant qu'elles sont et demeurent assujetties à une nébuleuse d'aléas et de dangers à géométries et gravités variables et variées.

11. La ville se mobilise pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation.

La persistance de la pauvreté dans plusieurs villes constitue la forme la plus visible d'inégalité sociale puisqu'elle s'accompagne de l'inégalité d'accès à la culture à l'éducation, à la santé, aux revenus et à la sécurité des droits de propriété. Une caractéristique essentielle de la ville durable est sa volonté de proposer diverses options de développement économique et de lutte contre la pauvreté et la marginalisation sans liquider ni éroder les ressources naturelles du pays. Il s'agit là d'une nécessité dans les villes où les biens et services environnementaux constituent une composante majeure des moyens d'existence des communautés et, où l'environnement et ses services les protègent en cas de catastrophes naturelles et de chocs économiques.

Les dommages environnementaux accroissent la pauvreté, la marginalisation et les inégalités, en exerçant un impact négatif sur les populations défavorisées. Selon les agences internationales spécialisées, la pollution de l'air intérieur provoque par exemple 11 fois plus de décès dans les communautés à faible IDH (indice de développement humain) que dans les autres et, les « privations environnementales » telles le faible accès à l'eau salubre ou à l'assainissement de base, contribuent à 20 % de la pauvreté multidimensionnelle ; le dérèglement climatique pourrait encore aggraver ce type d'écart avec des effets particulièrement importants sur les revenus dans les pays en développement. Une charge surtout supportée par les femmes et les enfants, particulièrement pour les populations pauvres, sachant en outre que ceux-ci sont les plus exposés aux risques de maladies et de mort par les inondations, les tempêtes et les intempéries..

12. L'accès des villes tunisiennes au statut de ville intelligente facteur de renforcement de leur durabilité

Face aux tendances croissantes à l'urbanisation, il est nécessaire de développer des moyens plus intelligents et plus durables pour gérer les complexités urbaines, réduire les dépenses découlant de l'urbanisation, accroître l'efficacité énergétique et améliorer la qualité de vie des citoyens. A cet égard, les technologies de l'information et de la communication (TIC), jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la durabilité des villes dans la mesure où elles servent de plate-forme pour regrouper les informations et les données dans le but de mieux comprendre comment la ville fonctionne en termes de consommation de ressources et de services. Les services basés sur les TIC dans les villes durables incluent les systèmes de transport intelligents, qui peuvent considérablement améliorer la mobilité urbaine.

En outre, les TIC dans les villes durables permettent non seulement de mettre en place des fonctions urbaines définies, mais aussi de promouvoir un certain niveau de participation des citoyens, des gouvernements, des parties prenantes privées et des autres parties intéressées au processus de conception et de planification des villes. Cela contribue également à faire en sorte que

puissent être regroupées des informations utiles pour la gouvernance urbaine tout en fournissant une plate-forme pour effectuer des simulations urbaines qui serviront de base aux futurs projets de développement économique, social et environnemental.

Conclusion

La mutation vers une ville durable offre la possibilité d'atteindre les objectifs du développement durable y compris la préservation des ressources naturelles, l'atténuation des effets des changements climatiques le bien être-des populations et l'éradication de la pauvreté, à une échelle et à un rythme jamais égalés auparavant.

Cette opportunité découle, essentiellement, d'un terrain de jeu modifié : le monde d'aujourd'hui et les risques auxquels les populations sont confrontées ont considérablement changé la donne et nécessitent une remise en cause fondamentale de notre approche de la ville.

Une réaffectation des investissements publics et privés, stimulée par des réformes politiques appropriées et des conditions favorisant la transition, permettrait de développer et de renforcer le tissu urbain, les infrastructures publiques, le capital naturel, tels que la biodiversité, l'eau, et les sols, particulièrement importants pour les populations. Ces investissements renforceront également de nouveaux secteurs et de nouvelles technologies qui seront les principales sources de développement économique et de croissance : technologies en matière d'énergies renouvelables, de bâtiments et d'équipements économes en énergie et en ressources, systèmes de transport public à faible taux d'émission de carbone, infrastructures pour des véhicules propres et économes en énergie, centres de gestion et de recyclage des déchets.etc. .

Des investissements complémentaires en termes de capital humain, et notamment de connaissances liées à la transition vers la durabilité de la ville ainsi que de compétences administratives et techniques permettant d'assurer une transition, de génération en génération, en douceur vers un développement plus durable.

La ville durable favorise la croissance, les revenus et l'emploi, tout en offrant beaucoup plus d'avantages environnementaux et sociaux elle fournirait plus d'emplois à court, moyen et long termes que le maintien du statu quo dans un certain nombre de secteurs importants tels que le bâtiment, le transport, les déchets..

Une ville durable investit dans le capital naturel et le valorise. Les services environnementaux sont mieux conservés, conduisant à de meilleurs revenus et à des filets protecteurs pour les ménages et les communautés.

Les améliorations en termes d'accès à l'eau douce et d'assainissement, ainsi que les innovations en matière de bâtiments, d'énergie autonome (électricité photovoltaïque, énergie renouvelable, etc.) s'ajoutent à l'ensemble des stratégies en faveur de la ville durable, ce qui peut également contribuer à atténuer la pauvreté.

L'utilisation rationnelle des ressources (énergie aussi bien que matériaux) devient un élément moteur, que ce soit dans l'amélioration de la gestion des déchets, des transports publics, des bâtiments verts ou dans la réduction des déchets tout au long de la chaîne alimentaire.

Bien sûr, le parcours est jalonné de nombreux défis. Toutefois, pour réussir la mutation vers une ville durable, les responsables politiques, la société civile et les principales entreprises devront

s'engager conjointement dans ce mouvement. Cela exigera des efforts soutenus de la part des décideurs et des citoyens pour repenser et redéfinir les mesures traditionnelles de la richesse, de la prospérité et du bien-être. Cependant, c'est le maintien du statu quo qui pourrait bien constituer le risque majeur.

Chapitre III : Quel programme d'actions pour l'engagement des villes tunisiennes dans le développement durable ?

1. Méthodologie d'élaboration du programme national villes durables (PNVD) :

La seconde phase de l'étude, objet du présent document concerne l'élaboration d'un projet de programme d'actions national à travers des indicateurs et des critères de choix dument arrêtés ainsi que la stimulation d'un scénario de mise en œuvre de la ville durable en Tunisie.

La démarche arrêtée pour la réalisation de la phase 2 de l'étude, devrait conduire à la détermination d'un programme **cohérent** de développement durable des villes tunisiennes s'appuyant sur :

- une réflexion approfondie sur le degré d'engagement des villes tunisiennes dans le processus de développement durable de leurs activités, à travers l'analyse des stratégies de développement durable réalisées jusqu'ici par les villes en question.
- les diagnostics de terrain effectués sur le sujet auprès d'un échantillon de 15 villes
- toutes les études stratégiques générales et sectorielles relatives au développement durable et effectuées par les différents départements ministériels et notamment le **MALE** et les organismes qui en relèvent.
- nos recherches benchmarking, ainsi que, la documentation technique et scientifique de référence dont les orientations et directives des différentes instances internationales du domaine.

Le projet du programme national des villes durables en Tunisie proposé devrait présenter les caractéristiques suivantes :

- un programme adapté à la réalité tunisienne prenant en considération les réalisations effectuées par certaines villes, celles en cours de réalisation par d'autres et celles se préparant à s'y lancer.
- un programme « glissant » pouvant s'insérer et se greffer sur tout processus de développement durable déjà engagé par une ville donnée.
- un programme soutenu par des objectifs opérationnels concrets mesurables quantitativement ou qualitativement selon une grille d'indicateurs et de critères double permettant d'assurer le suivi régulier des réalisations accomplies selon la planification retenue et d'évaluer l'impact et l'effet de ces réalisations au terme d'un projet ou d'un autre et ce à l'aide d'instruments de suivi et d'évaluation confectionnés en conséquence.
- un programme en cohérence avec les objectifs internationaux voire universels de développement durable et en conformité avec les pratiques et les règles en vigueur
- le programme envisagé sera donc supporté par les 4 axes fondamentaux constituant les piliers de la stratégie nationale des villes durables :
 - Villes durables et protection de l'environnement
 - Villes durables et promotion sociale et culturelle
 - Villes durables et développement économique

- Gouvernance et organisation institutionnelle des villes

Les axes stratégiques sont décomposés en domaines d'activités ou champs d'intervention comprenant des thématiques, autour desquelles, se bâtissent les programmes opérationnels proprement dit.

Les champs d'intervention sont définis, dans leurs dimensions techniques, économiques, sociales et environnementales, afin d'en justifier la portée en tant que support d'un programme spécifique susceptible de faire évoluer l'état d'une ville dans un domaine particulier vers un niveau déterminé de mise en durabilité par référence à une situation antérieure de moindre performance.

Pour chaque thématique du domaine étudié sont précisés :

- L'objectif stratégique,
- Les objectifs opérationnels exprimés en termes de performance à atteindre
- Le processus de réalisation du programme d'actions relatif avec l'objectif ou les objectifs visés
- Les indicateurs de suivi du déroulement du programme permettant de s'assurer de la bonne exécution de chacune des étapes du projet, de l'actions etc...
- Les indicateurs d'impact permettant en fin de période de la planification de la réalisation de l'objectif d'en évaluer l'impact social, économique Des résultats enregistrés

2. De l'adaptation du projet de programme aux villes cibles :

- ✓ Quatre profils de villes pourraient être concernés par le projet du programme proposé.

1- Les villes disposant de plans de développement durable et ayant arrêté leurs objectifs et leurs priorités en matière d'actions à entreprendre, d'actions déjà engagées, et devant s'adapter aux exigences et normes du cahier des charges.

2- Les villes qui doivent se doter de programmes d'accès au statut de villes durables et arrêter une stratégie spécifique en la matière par référence aux préconisations et orientations des cahiers de charges qui seront établis à cet effet et selon les conditions méthodologiques proposées par l'étude.

Selon les moyens techniques financiers et humains dont ces villes pourraient disposer, l'assistance qui leur sera accordée prendra une forme différente.

3- 4 / Concernant les petites villes fonctionnant avec des moyens fort limités, ainsi que les communes nouvellement créées, et sont en situation d'apprentissage de l'exercice de l'activité municipale, il leur sera fort difficile de se lancer, par leurs moyens propres, dans cette « aventure » d'élaboration de programmes de villes durables, mais doivent, quand même, avoir leurs places dans le projet et faire l'objet d'intérêt particulier en raison de la fragilité de leurs situations respectives et de leur incapacité technique et financière à s'engager dans de tels programmes.

- ✓ Les champs ou domaines d'intervention et les thématiques correspondantes à retenir seront, ceux définis dans la phase 1 de l'étude et confirmés par les travaux de la journée nationale sur la durabilité des villes tunisiennes.

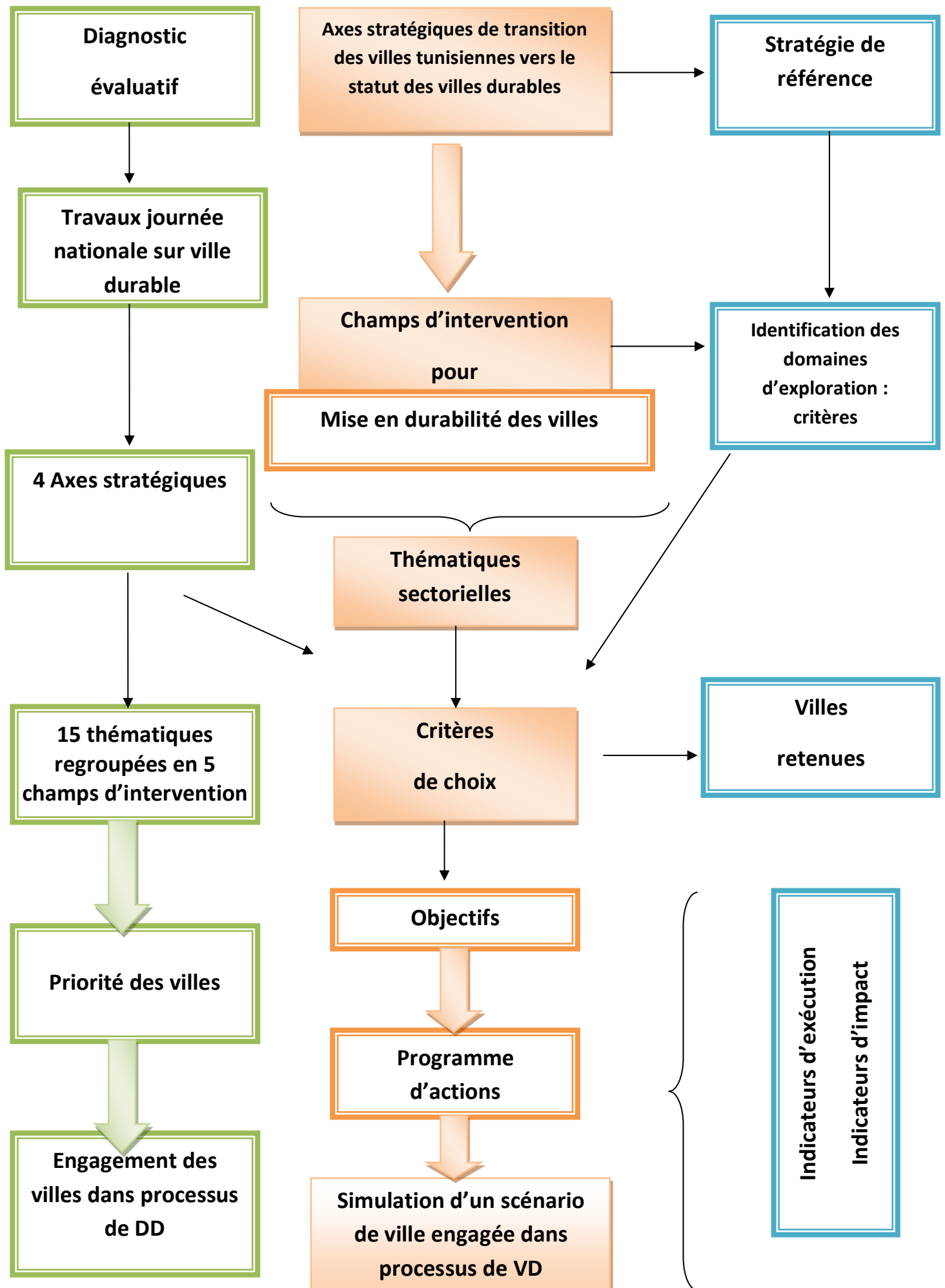
Cas des villes disposant d'études de développement durables de leurs activités :

- Après actualisation de ces études, et du programme d'action arrêté procéder à l'évaluation de sa conformité avec le programme, de référence proposé et définir les modalités de sa mise en œuvre en termes d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels, et de plans d'action selon une démarche à laquelle s'associeront tous les acteurs concernés et en planifier la réalisation selon un ordre de priorité à convenir.
En déterminer le coût de réalisation, les sources de financement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions programmées

Concernant les villes dont les plans de développement durable sont en cours de préparation, intégrer dans leurs projets d'études d'élaboration du programme de transition vers le statut de villes durables et adopter le même processus de réalisation et de mise en œuvre du PVD (programme ville durable) précédemment décrit.

Les petites villes et celles nouvellement créées, sont généralement dans l'impossibilité de s'engager, seules, dans le processus de mise en durabilité tel que décrit ci-haut et il y aurait lieu de les assister dans l'identification de leurs besoins respectifs.

Une approche plus intégrative pourrait également être envisagée et concernera des communes de proximité où les projets et actions du programme de développement durable se pourraient répondre à des objectifs communs.



3. Projet de programme d'actions de transition des villes tunisiennes vers le statut de villes durables : Modèle de référence (Scénario) et approche méthodologique

Ci-après, est présenté le contenu du programme d'actions en une quinzaine de thématiques, résultat de la compression des thématiques objet de la 8^{ème} variante du rapport ainsi que le regroupement de certains objectifs stratégiques et objectifs opérationnels.

Concernant les supports d'évaluation et de suivi de la réalisation du programme en question, ils sont regroupés dans un document à part distinguant, ainsi, la partie contenu du programme de la partie suivi et évaluation.

Vision de la ville durable en Tunisie :

"Créer des opportunités de développement économique et social durables et promouvoir des plans d'investissement susceptibles de favoriser la création de richesses, d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des populations et de partager avec elles leurs attentes et leurs préoccupations de manière participative et inclusive."

Axe stratégique (I) :

Villes durables et protection de l'environnement

Champ d'intervention (I.1.) :

Aménagement urbain et habitat durable

- Thématique (1) : Urbanisme Durable, aménagement et Infrastructures
- Thématique (2) : Habitat, bâtiments durables et attractivité paysagère
- Thématique (3) : Mobilité et Connectivité

Champ d'intervention (I.2.) : Durabilité Environnementale Fonctionnelle

- Thématique (4) : Sureté et sécurité durables
- Thématique (5) : Prévention contre les effets du changement Climatique et des catastrophes naturelles
- Thématique (6) : Protection et lutte contre la pollution
- Thématique (7) : Biodiversité et services écosystémiques
- Thématique (8) : Eau et Assainissement
- Thématique (9) : Énergie renouvelable

Axe stratégique (II) :

Villes durables et promotion sociale et culturelle

Champ d'intervention (II.1.) :

Conditions de vie et durabilité sociétale

- Thématique (10) : Éducation, Culture, patrimoine et identité collective
- Thématique (11) : Cadre de vie, environnement professionnel et Santé Environnementale

Axe stratégique (III) :

Villes durables et dynamique de développement socioéconomique

Champ d'intervention (III.1.) :

Développement socioéconomique durable des villes

- Thématique (12) : Économie durable : Recherche, Innovation et créativité des villes
- Thématique (13) : Modes de production et de consommation durables

Axe stratégique (IV) :

Gouvernance et organisation institutionnelle des villes accédant au statut de villes durables

Champ d'intervention (IV.1.) :

Gouvernance durable des villes

- Thématique (14) : Management environnemental et dispositif de soutien à la durabilité
- Thématique (15) : Démocratie locale et solidarité citoyenne

**Projet de programme d'actions de transition des
villes tunisiennes vers le statut de villes
durables : Programme type**

**AXE STRATÉGIQUE (I) : Villes durables et
protection de l'environnement**

AXE STRATÉGIQUE (I) : Villes durables et protection de l'environnement**Champ d'intervention (I.1.) : Aménagement urbain et organisation****Thématique (1) : Urbanisme Durable, aménagement et Infrastructures ¹****Justifications**

L'aménagement spatial et infrastructurel constitue l'ossature principale de tout programme d'accession des villes au statut de villes durables. Les choix d'aménagement non respectueux de l'environnement et des considérations sociales, tout comme l'absence de règles d'aménagement et de vision future entraîneraient une dégradation de l'environnement et de la qualité du cadre de vie.

Les documents de planification urbaine sont conçus pour faire face à la multiplication des problèmes urbains. L'élaboration de ces documents de planification présente, ainsi, une opportunité de définir l'état de l'environnement propre aux territoires concernés et de prévoir en conséquence des orientations d'aménagement et des lignes directrices garantissant le respect de l'environnement dans le territoire concerné. Ils peuvent, ainsi contribuer efficacement à l'engagement des villes dans le processus de développement durable.

En Tunisie, l'élaboration des documents de planification spatiale a, dès les années 1990, mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte la dimension environnementale, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la pollution et la protection du littoral. En réalité, ces outils sont souvent dépassés par les dynamiques qui sont en cours sur les territoires, en particulier, la prolifération des quartiers d'habitat non réglementaire et l'étalement démesuré de l'espace urbain. L'impact des documents demeure nettement en deçà des objectifs et leur mise en œuvre s'est heurtée à de nombreux obstacles.

Il est, de ce fait, nécessaire de définir les conditions d'une contribution efficiente de la planification spatiale à la transition vers la ville durable.

Les investissements dans l'infrastructure sont essentiels pour assurer la croissance économique, améliorer la qualité de vie et parvenir au développement durable.

Le terme Infrastructure inclut les voiries, le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication.

¹ Projet du nouveau code de l'urbanisme

	Les infrastructures de base comme les routes, les technologies de l'information et de la communication, l'assainissement, l'énergie électrique sont essentiels pour le développement des technologies, de l'innovation et de l'industrialisation. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente est à la base de l'amélioration des conditions de vie des populations aux plans économique, social, culturel et environnemental			
Critères de choix	❖ La planification urbaine levier du développement économique des villes et facteur d'intégration sociale ❖ La planification urbaine favorise la bonne gestion des ressources naturelles et constitue un appui à la protection de l'environnement ❖ Le développement infrastructurel levier fondamental pour la dynamique économique et sociale de la ville ❖ L'aménagement urbaine, facteurs de valorisation de l'attractivité de la ville			
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°1 : Evolution de l'habitat non réglementaire ❖ Fiche n°2 : Evolution de la longueur du réseau routier bitumé			
Acteurs concernés	❖ Commune ❖ Direction Régionale de l'Équipement ❖ Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine ❖ Agence Foncière de l'Habitat ❖ Agence Foncière de l'Industrie ❖ Agence Foncière Touristique ❖ Travail de terrain			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts
Renforcer l'efficacité de la planification urbaine et sa contribution au développement durable	- Les documents de planification urbaine reposent sur une assise juridique solide -Les procédures de protection des zones les plus sensibles sont renforcées -Les mesures de lutte contre l'étalement excessif de l'espace urbain sont renforcées	-Inventaire des textes réglementaires de référence en la matière et évaluation de leur degré de mise en application -Identification des zones sensibles et instauration de	-Nombre de zones naturelles sensibles nécessitant l'élaboration de plans de préservation -Evolution des superficies des zones naturelles sensibles couvertes par des	-Evolution des superficies urbanisées -Evolution des densités de l'habitat au sein des périmètres communaux

	-Les plans d'aménagement sont respectés - L'intégration des quartiers d'habitat spontané est renforcée	documents de planification spécifiques pour ces zones² -Capacité des communes à mettre en place de structures de contrôle et de suivi	plans de préservation -Réduction du nombre de logements rudimentaires -Réduction du nombre de ménages vivant dans des quartiers d'habitat spontané -Nombre d'infractions au règlement d'urbanisme du PAU	
Intégrer la dimension environnementale dans la planification urbaine	• La gestion des risques et des catastrophes est intégrée dans les documents de planification territoriale • Des mesures de protection des habitants contre les nuisances et risques environnementaux sont renforcées - <i>Les secteurs de l'eau, de l'énergie, des déchets et la gestion des risques et des catastrophes sont considérés comme des questions stratégiques et sont analysés dans tous les documents de planification urbaine</i> - <i>L'analyse des impacts attendus du changement</i>	-Identifier les menaces et les risques qui pèsent sur l'équilibre écologique des villes -Déterminer les mesures et les actions préventives pouvant améliorer la résilience des milieux écologiques -Capacité des communes à mettre en place des programmes d'actions de long terme visant à consolider la résilience des milieux naturels sur son territoire	- Nombre de ménages bénéficiant d'actions de réhabilitation des quartiers spontané -Réduction du nombre d'accidents et catastrophes naturels (inondations, incendies, glissements de terrains...) - Réduction du nombre des victimes des accidents et catastrophes naturels - Evolution de la production des déchets ménagers - Evolution de la production	• Amélioration des conditions de vie des populations : - Habitat - Santé - Niveau de vie - ...

² Des plans de préservation des zones à intérêt paysager ou écologique sont prévus par le projet du nouveau code de l'urbanisme

	<i>climatique et la proposition de formes d'adaptation sont obligatoires dans tous les documents de planification territoriale</i>		des déchets industriels	
Couvrir les besoins des habitants en infrastructures et équipements sociaux	-Les réseaux d'infrastructures (électricité, gaz, assainissement, télécommunications...) étendus à toutes les zones -Un réseau routier étendu à tous les quartiers -Un réseau routier régulièrement entretenu	-Recentrer les zones non (ou mal desservies par les réseaux et élaborer un plan d'extension des réseaux -Etat des voiries existantes et identifier des voiries à réaliser	-Evolution de la proportion des logements branchés aux différents réseaux -Evolution de l'état de la voirie -Evolution des investissements réalisés dans les infrastructures	-Evolution du nombre de projets IDE -Evolution des investissements IDE -Evolution du bilan migratoire de la ville
Assurer un niveau d'infrastructure favorisant l'investissement économique de développement de la ville	-Les infrastructures d'appui au développement économique sont assurées : zones industrielles, zone logistique, télécommunications, gaz ... -Capacité d'attractivité des investissements renforcée	-Identifier le niveau de compétitivité de la ville -Identifier les besoins des investisseurs en infrastructures (dans les domaines de l'industrie, du tourisme ou autres secteurs, selon les particularités de la	• Suivi des programmes de réalisation de l'infrastructure et des équipements sociaux	• Capacité d'attractivité économique de la ville

		ville) -Identifier les opportunités et priorités d'attractivité des investissements		
--	--	--	--	--

Thématique (2) : Habitat, bâtiments durables et attractivité paysagère³

Justification

Dans le cadre du renforcement de l'urbanisation inclusive et durable pour tous, la question de l'habitat adéquat et abordable se place en premier ordre. Afin de réduire les inégalités sociales et les ségrégations socio-urbaines, le logement social et le logement économique doivent intégrer pleinement la ville ;

L'habitat doit être sain et durable pour préserver la santé des citoyens et protéger l'environnement.

L'ensemble des bâtiments construits en ville est responsable de près de 40 % des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ;

A ce titre le recours systématique aux bâtiments durables doit être instauré et vérifié lors de l'octroi des permis de construire. Trouver des mécanismes d'incitation d'ordre financier peut être un levier pour promouvoir la durabilité dans les constructions.

Le paysage représente le principal élément esthétique qui caractérise une ville qu'elle soit grande ou petite, rurale ou urbaine. Le paysage joue un rôle prépondérant dans le renforcement de l'attractivité des villes et dans l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de ses résidents.

Actuellement, le paysage, vu son importance, constitue un aspect indissociable de toute démarche de développement durable, ceci est de nature à faciliter l'harmonisation entre le rôle esthétique du paysage et son rôle fonctionnel en tant que support qui abrite la biodiversité, qui attire les visiteurs touristiques, qui améliore le bien-être psychologique des populations locales, qui contribue à la séquestration du CO₂, à la protection des sols et à l'efficacité énergétique.

Aujourd'hui, l'on parle de plus en plus de l'aménagement paysager durable qui englobe une variété de pratiques développées en réponse à des problèmes environnementaux. Ces pratiques sont utilisées dans toutes les phases de l'aménagement paysager, y compris la conception, la construction, la mise en œuvre et la gestion de paysages résidentiels et commerciaux.

En Tunisie, les paysages urbains quelle que soit leur nature ; écologique, architecturale, patrimoniale, etc... sont de plus en plus exposés aux

³ WWF, Global Canopy Programme, EcoAgriculture Partners, Sustainable Trade Initiative, , The Nature Conservancy Le Petit Livre des paysages durables : Assurer un développement durable par la gestion intégrée du paysage

	risques de délabrement et de dégradation privant ainsi les villes et les communes d'un important potentiel de rayonnement et d'amélioration de leur attractivité. Cette situation gagnerait à être inversée au cours des prochaines années d'autant plus que certains exemples de villes tunisiennes ont démontré que l'investissement dans la valorisation des paysages urbains et un investissement bien rentable qui pourrait contribuer d'une manière significative, dans le développement économique de la ville à l'instar du village de Sidi Bousaid, la médina de Tunis, Houmet Essouk, Maâmoura,...
Critères de choix	• Habitat abordable, respectueux des plans d'aménagement et sécuritaire • Habitat adapté aux conditions environnementales • Durabilité des bâtiments en construction ou en rénovation • Paysages urbains durables et attractifs • Paysages naturels protégés et conservés
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°3 : Pourcentage du nombre de logements sociaux produits par an dans la commune par rapport au nombre total de logement construit ❖ Fiche n° 4: Augmentation du nombre de bâtiments ayant bénéficié d'une certification environnementale de durabilité (certification internationale ou nationale) ❖ Fiche n° 5: Réduction des couts de Consommation des bâtiments publics en Eau et en Energie par m² dans la commune. ❖ Fiche n° 6: Nombre d'entreprises ayant procédé à une approche durable de leurs bâtiments en rénovation ou en exploitation ❖ Fiche n° 7: Elaboration d'un plan de commune avec repérage des sites et ensemble paysager naturel et urbain à protéger, justification des critères de choix et élaboration du règlement de protection. ❖ Fiche n° 8: Évolution de la largeur des lignes de côtes protégées pour les communes littorales ❖ Fiche n° 9: Contrôle de l'affichage publicitaire et de la pollution visuelle ❖ Fiche n° 10: Intégration dans le règlement d'urbanisme des recommandations sur les modénatures architecturales en rapport avec spécificités locales (Toitures, couleurs, matériaux...) et justification de leur application. ❖ Fiche n° 11: Augmentation du nombre d'arbres plantés dans les espaces publics dans le cadre des projets de conception et de gestion durable des espaces paysagers en milieux urbain ; ❖ Fiche n° 12: Amélioration du rapport : superficie des espaces publics paysager et gérés durablement par rapport au nombre d'habitants dans les villes. ❖ Fiche n° 13: Augmentation du nombre de projet de réhabilitation et de gestion durable des paysages naturels et des milieux sensibles dans la commune
Acteurs concernés	❖ Commune ❖ Direction Régionale de l'Équipement

	❖ Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine ❖ Agence Foncière de l'Habitat ❖ Agence Foncière de l'Industrie ❖ Agence Foncière Touristique ❖ Travail de terrain			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts
Amélioration de l'accès des ménages à des logements décents, abordables et répondant aux normes en vigueur	• Habitat formel par rapport à l'habitat spontané amélioré • Pourcentage des ménages résidant dans des quartiers réhabilités améliorés • Espaces fonciers dédiés à l'habitation viabilisés • Extension urbaine maîtrisée • Outils techniques et juridiques de facilitation de l'accès aux logements sociaux et aux logements économiques dans les communes instaurés	• Diagnostic des besoins en logements, toute catégorie confondue, dans la commune • Évaluer les besoins en réhabilitation infrastructurelle de l'habitat informel • Aménager l'assiette foncière locale pour satisfaire les besoins des aménageurs de terrain dans la commune • Œuvrer à faciliter l'accès des populations locales à un logement décent • Améliorer les échanges d'informations et de données sur la situation de l'habitat entre les différents intervenants du domaine	• Évolution du nombre de projets réalisés dans le domaine de l'habitat dans la commune • Augmentation des investissements consacrés à la construction de logements par le secteur formel • Progression du taux d'exécution des projets municipaux en rapport avec l'habitat et la réhabilitation des quartiers populaire/à haute densité • Augmentation du nombre de logement sociaux produits par an dans la commune par rapport aux nombres de logement total construit • Augmentation du nombre de logements formels par rapport aux nombres de logement total construit • Évolution du nombre des quartiers assainies et réhabilitées	• Amélioration de la qualité de vie des ménages. • Facilitation de l'accès au logement en ville aux ménages • Conservation de l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché immobilier local • Baisse de l'intensité carbone/ de la consommation énergétique/ de l'eau des ménages • Fixation des populations locales • Amélioration de la qualité de l'air ambiant

Promotion des constructions à meilleure empreinte écologique dans les villes	• Part des constructions durables par rapport à la superficie totale du bâti améliorée • Consommation d'eau dans des bâtiments réduite • Consommation d'énergie dans le bâtiment réduite • Usage des Matériaux locaux renforcé • Gestion des déchets de la construction maîtrisée • Projets de recyclage des déchets de construction implantés	• Calculer la consommation énergétique des bâtiments publics communaux • Estimation de l'empreinte écologique des différents types de construction dans la ville • Renforcement de la capacité des communes en matière de suivi et de contrôle des construction au niveau des matériaux utilisés, au niveau des consommations en eau et en énergie, en matière de style architectural, en matière de gestion des déchets de construction... • Intégration progressive des nouvelles techniques en matière de construction durable dans les exigences d'obtention et d'octroi des permis de construire • Encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants surtout les plus énergivores : industriels, frigorifiques, bureaux, • Mettre en place de mesures incitatives pour les bâtiments durables (exonération fiscale)	• Consommation énergétique des zones bâties de la commune en kwh/m² • Amélioration des niveaux de consommation en eau des zones bâties de la commune en eau/m² • Augmentation de la part des autorisations de construire octroyées à des projets de bâtiments durables par rapport au total des autorisations octroyées • Nombre de bâtiments certifiés durables (certification internationale ou locale)	• Taux d'économie d'eau et d'économie d'énergie durant une période assez significative permettant de se prononcer sur les performances des réalisations accomplies • Evolution des couts des constructions compte tenu de la nature des matériaux utilisés
• Réhabilitation et amélioration de l'esthétique urbaine	• Programmes d'aménagement paysagers durables élaborés et mis en œuvre dans communes considérées horizon 2030 • Dispositifs de gestion intégrée durables des paysages instaurés dans villes considérés	• Détermination via une approche participative les choix à suivre en matière d'aménagement paysager urbain des villes • Capacité des collectivités locales dans le domaine de l'aménagement paysager à déterminer	• Évolution de l'enveloppe d'investissement consacrée à la réhabilitation et l'embellissement des paysages urbains • Augmentation du nombre des projets de réhabilitation et de	• Amélioration de l'attractivité des villes • Évolution de la qualité de vie dans le milieu urbain • Amélioration de

	• Entrée des villes convenablement embellies et entretenues • Superficies des espaces publics dans les villes élargies et agrandies • Superficies des espaces verts dans les villes élargies • Espaces de vie et espaces partagés réhabilités et réaménagés (espaces de sport, espaces culturels, espaces administratifs, stations de transport, ...) • Sites culturels, historiques et archéologiques protégés et mis en valeur • Implication de la société civile et du citoyen dans la protection et la valorisation du patrimoine paysagers urbains renforcée	• Élaboration d'un inventaire des richesses patrimoniales culturelles (matérielles) en rapport avec l'attractivité paysagère des villes • Révision des plans d'aménagement et d'urbanisme pour y intégrer les exigences de protection et de valorisation des paysages de la commune • Moyens de réduction de l'utilisation de l'eau dans les espaces verts urbains grâce à la conception de techniques de jardinage à faible consommation • Renforcer le contrôle et l'application des décisions municipales en matière d'architecture urbaine et d'aménagement paysager • Amélioration de l'habitat faunique en milieu urbain • Adoption et sélection appropriée des arbres d'ombrage et de brise-vent à installer dans les villes • Réaménagement des espaces de vie collectifs afin d'améliorer le bien être de leurs usagers dans la ville (stations de transport, services hospitaliers, services administratifs divers, espaces de sport et de détente, espaces culturels,...) • Rôle du citoyen et de la société civile dans la protection et la valorisation du paysage urbain	réaménagement paysager dans les communes • Progression des taux d'exécution des projets et mesures envisagés dans le domaine paysager • Amélioration du rapport : superficie des espaces verts par rapport au nombre d'habitants • Amélioration du rapport : superficie des espaces publics par rapport au nombre d'habitants • Augmentation de la satisfaction des citoyens • Amélioration de l'indice de bien-être et de la qualité dans la commune • Augmentation du nombre d'interventions et d'actions entreprises par la société civile locale • Accroissement du nombre des visiteurs aux sites patrimoniaux de la commune (sites archéologique, site historique, site naturel,...) • Évolution du nombre de professionnels du domaine touristique installés dans la ville	l'indice de bien être des populations locales • Amélioration de l'image de la ville aux échelles régionales, nationales et internationales • Évolution des investissements privés dans les domaines de l'économie durable (économie verte, économie bleue, économie mauve,...)
--	--	---	---	--

• Préservation et valorisation des paysages naturels	• Paysages naturels aux alentours des villes tunisiennes (forêts, parcours, plages, falaises, oueds,...) convenablement protégés • Dispositifs de sécurité anti incendiaires et de balisage installés dans les sites naturels vulnérables • Plans de gestion des paysages/milieus naturels vulnérables élaborés et mis en œuvre horizon 2030 • Capacité d'intervention des collectivités locales dans le suivi et la préservation des milieux environnementaux renforcée • Rôle de la société civile dans la protection et la valorisation du patrimoine paysager naturel renforcé	• Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion des paysages naturels • Installation des dispositifs de protection physique des paysages urbains (brises lames contre l'érosion marine, brise vents contre l'érosion éolienne, balises et barrières contre le braconnage des forêts...) • Affectation des moyens techniques, matériels et financiers des collectivités locales nécessaires pour assurer un suivi et une gestion durable des paysages naturels dans les villes tunisiennes • Sensibilisation des différents acteurs locaux impliqués dans la protection et la valorisation des paysages naturels • Mise en valeur des paysages naturels conservés à travers leur labellisation et leur inscription dans les classements internationaux des sites patrimoniaux de l'humanité	• Évolution du volume des budgets affectés à la protection et à la valorisation des paysages naturels dans la commune • Accroissement du nombre des projets de conservation et de valorisation des paysages naturels des communes • Evolution du taux de réalisation des projets et mesures envisagés dans la conservation des paysages naturels • Évolution du nombre de labels et de classifications internationales obtenues pour les paysages naturels dans la commune • Augmentation de la densité du maquis végétal dans les espaces protégés • Évolution de la largeur des lignes de côtes protégées • Baisse du nombre des dépassements sur les paysages naturels dans la commune • Évolution de l'indice de diversité biologique	• Idem
---	--	--	--	--

Thématique (3) : Mobilité et Connectivité ⁴	
Justification	La régression de la qualité des services de transport public en Tunisie a terni l'image de ce secteur et a créé une désaffection des usagers pour ces moyens de transport. Cette situation a introduit l'ensemble du secteur du transport dans un cercle vicieux et périlleux car d'une part cette baisse du trafic de passagers provoque l'augmentation de l'usage des moyens de transport individuels et aggrave les pressions environnementales exercées par ce secteur, et d'une autre part cette baisse engendre une régression de la situation financière des entreprises publiques de transport ce qui affecte leur capacité à investir dans la réduction de leur consommation énergétique et dans la diminution de la pollution de leurs parcs de véhicules. A cet effet, outre l'amélioration de la qualité de leurs services, il est essentiel de réconcilier le public ainsi que les professionnels avec l'usage des moyens de transport public et ce à travers le lancement de programmes de promotion et de mise en valeur de leurs vertus économiques et écologiques, ce qui pourrait, à terme, réduire sensiblement la pollution environnementale engendrée par les moyens de transport dans les villes tunisiennes
Critères de choix	❖ Qualité des infrastructures et des services de transport collectifs renforcée ❖ Empreinte écologique des différentes activités de transport et de services logistiques améliorée
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°14 : Evolution de la proportion du transport en commun dans les déplacements urbains
Acteurs concernés	❖ Commune ❖ Direction Régionale du Transport ❖ Institut National de la Statistique ❖ Société Régionale de Transport

⁴ Vers une Mobilité Intelligente pour tous (AFD, 2018)

Livre blanc du secteur du transport et de la logistique en Tunisie (BM, 2016) paragraphe n°61

Plan de développement du secteur du transport 2016-2020 (MDCI, 2017)

La transition écologique en débat, les transports du futur siècle (Sciences Pol. Institut IDDRI, 2016)

Le Livre blanc du secteur du transport et de la logistique en Tunisie (BM, 2016)

Le transport routier énergiquement durable : état des lieux, modélisation et aide à la décision publique en Tunisie (Université du Littoral Côte d'Opale, 2015)

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts
Amélioration de la qualité des services de transport collectifs dans les villes tunisiennes	• Usage des modes de transport en commun régulier augmenté • Parc des véhicules de transport public renforcé • Nombre d'entreprises de transport collectifs du secteur privé installées dans la commune augmenté • volume des véhicules propres en circulation dans la commune renforcé • Niveau d'émissions en GES des activités de transport dans la commune réduit	• Revoir les modalités d'élaboration et de conception des documents relatifs à la planification et à la gestion des dispositifs de transport aux échelles nationale, régionale et locale en vue d'y intégrer les exigences de protection et d'évaluation environnementale nécessaires • Renforcer les capacités techniques des intervenants publics concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des documents de gestion et de planification du secteur du transport en Tunisie • Revoir le schéma de circulation urbaine en y intégrant la dimension de protection de l'environnement • Adapter les plans régionaux directeurs du transport aux règles de protection environnementale • Renforcer l'implication des collectivités locales et territoriales ainsi que des structures publiques impliquées dans le domaine environnemental dans la configuration des cartes régionales du transport • Élaborer une méthodologie de	• Montant des investissements engagés • Délais d'exécution • Nombre d'actions d'assistance technique réalisées • Fiabilité des études de faisabilité technique et financière • Niveau d'intégration des exigences de protection environnementale dans les politiques de gouvernance et de développement des prestataires public de transport en commun • Études d'impact et d'évaluation environnementales effectuées • Pourcentage des prestataires de transport public certifiés selon les normes environnementales en vigueur • Plans de circulation élaborés selon les normes en vigueur de protection environnementale	• Évolution des indicateurs relatifs à l'environnement (quantité des GES émises dans l'air, nombre de pics de pollution enregistrés par mois, ...) • Amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité régionale en Tunisie • Amélioration des indicateurs de la santé publique (taux de morbidité, nombre de pathologies engendrées par les phénomènes de pollution, ...) • Évolution des montants des investissements consacrés à l'amélioration de l'empreinte écologique des opérateurs dans le secteur du transport • Niveau d'attractivité des zones urbaines

		concertation participative pour la détermination des besoins prioritaires des régions en matière de transport durable • Assurer l'accessibilité des autorités régionales et locales aux systèmes d'information (observatoires) régionaux et nationaux en rapport avec les domaines du transport et de l'environnement • Entreprendre les aménagements nécessaires pour favoriser l'usage des moyens de déplacement non motorisés • Favoriser l'émergence de dispositifs de transport multimodal • Réaliser les études et les enquêtes nécessaires pour identifier les besoins des particuliers et des professionnels en matière de transport • Élaborer des campagnes de promotion de l'usage des moyens de transport publics adaptées pour chaque catégorie d'utilisateurs • Concevoir des services de transport de fret par voie ferroviaire plus compétitifs • Promouvoir l'élaboration de conventions collectives entre les employeurs des grandes entreprises et les sociétés de transport en commun afin d'encourager les salariées à emprunter les moyens de		• Taux de satisfaction des utilisateurs des services de transport public
--	--	--	--	--

		transport en commun. • Sensibiliser certaine catégorie de la population à recourir au covoiturage qui nécessite d'être convenablement structurée et encadrée		
--	--	---	--	--

Champ d'intervention (I.2.) : Durabilité Environnementale Fonctionnelle

Thématique (4) : Sureté et sécurité durables				
Justifications	PM			
Critères de choix	PM			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
PM	PM	PM	PM	PM

Thématique (5) : Prévention contre les effets du changement Climatique et des catastrophes naturelles⁵

Justifications	Le changement climatique est une chaîne d'événements environnementaux initié par le réchauffement climatique de la planète et dont les conséquences pourraient affecter sensiblement les populations du monde entier. En Tunisie, plusieurs études⁶ ont été lancées pour scruter l'étendue de ce phénomène et ses répercussions sur l'environnement, sur l'homme et sur la viabilité économique des différents secteurs d'activités économiques. L'ensemble de ces études ont démontré que la Tunisie devrait être touchée par des épisodes de sécheresse plus intenses ce qui devrait affecter sa production agricole et sa capacité à assurer ses besoins en eau, une élévation notable du niveau de la mer ce qui pourrait affecter les villes côtières où se concentrent près de 70% de la population nationale et 95% de l'activité touristique, et bouleverser les écosystèmes naturels notamment les ressources halieutiques. Ainsi, il devient primordial d'accorder à ce phénomène une importance particulière dans le programme national des villes durables afin d'entériner un certain nombre de mesures et de projets qui permettraient aux villes tunisiennes et leurs populations résidentes de se prémunir efficacement contre les menaces et les dangers des effets des changements climatiques en Tunisie		
Critères de choix	❖ Réduction des effets et menaces des changements climatiques ❖ Adaptation aux changements climatiques		
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°15 : Indicateur de capacité d'adaptabilité face aux changements climatiques ❖ Fiche n° 16 : Indicateur de vulnérabilité côtière (CVI⁷)		
Acteurs concernés	❖ APAL ❖ OTEDD ❖ ANPE ❖ INS	❖ Office de développement (CGDR, ODNO, ODCO et ODS) ❖ CRDA ❖ SONEDE	❖ Commissariats régionaux de l'éducation ❖ Directions régionales de l'emploi et de la formation professionnelle ❖ Collectivités locales

⁵ Mise en place d'un système national de suivi des forêts (FAO, 2019)
 Stratégie de développement durable des forêts et parcs en Tunisie 2015-2024 (DGF, 2015)
 Plan d'investissement forestier (BM, DGF, BERD, ICF, 2015)
 Evaluation des ressources forestières nationales (FAO, 2014)
 Forêts, aires protégées et écotourisme (DGF, 2013)
 Forêts durables (OTEDD, 2005)

⁶ La Stratégie Nationale d'Adaptation du Secteur de Tourisme, la Stratégie Nationale d'Adaptation de l'Agriculture et des écosystèmes, la Stratégie Nationale d'Adaptation du Secteur de la Santé, Projet de Résilience Côtière, Stratégie de développement Durable des Oasis...

⁷ Coastal Vulnerability Index

		❖ Ministère des affaires sociales	❖ Ministère chargé des collectivités locales	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
7.1. Renforcement de la capacité d'atténuation, d'adaptation et de résilience des villes tunisiennes et des populations locales pour faire face aux effets des changements climatiques	• Programme local d'atténuation des effets des changements climatiques élaboré et mis en œuvre : conformément aux multitudes stratégies et programmes d'adaptation aux changements climatiques élaborés à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle des principaux secteurs d'activité (tourisme, agriculture, santé,...), toute ville tunisienne gagnerait à contribuer à cet élan national en se dotant d'un plan local d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	• Lancement des études d'identification des risques et menaces qui pèsent sur la ville dus aux effets des changements climatiques • Planification de la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques • Budgétisation des investissements publics à mobiliser • Faire participer les différentes parties prenantes (Ministères, secteur privé, secteur public et société civile) impliquées dans la lutte et l'atténuation des effets des changements climatiques dans les villes • Mettre en œuvre l'approche écosystémique comme outil de référence dans la gestion et la gouvernance des ressources naturelles dans les communes • Doter les collectivités locales en suffisamment de moyens et de ressources (techniques, humaines et financières) afin de renforcer leur rôle en tant qu'intervenant public primordial dans le renforcement de la	• Suivi de l'élaboration des études de diagnostic préliminaires et des plans d'actions y afférents • Suivi de l'évolution des investissements mobilisés pour réduire les effets des changements climatiques • Évolution du taux d'exécution des projets, des actions et des programmes prévus pour l'atténuation des effets des changements climatiques	• Évolution des quantités de GES émis dans la ville • Évolution du pourcentage des déchets traités dans les circuits formels de gestion des déchets • Amélioration des taux de recyclage des déchets dans les villes • Baisse de l'intensité des phénomènes d'érosion terrestre • Conservation des terres arables • Amélioration l'attractivité économique de la ville • Evolution des flux d'investissement • Progression du niveau de vie local

		résilience des différents acteurs locaux		
	• Programme de renforcement de la résilience de la population locale face aux changements climatiques élaboré et mis en œuvre horizon 2025 : <i>la commune devrait œuvrer à maintenir une capacité d'adaptation des populations locales qui dépasse le cadre environnemental strict pour s'étendre vers la conservation de la pérennité de l'ensemble des activités économiques locales (agriculture, industrie, tourisme, transport, ...)</i>	• Identification des sources de financement et planification des investissements • Organiser les événements de communication et de sensibilisation avec le concours de la société civile locale afin de faire adhérer toutes les composantes de la société locale aux projets de changement climatique • Élaborer via une démarche participative et implicative un programme local pour renforcer la résilience des populations locales et des opérateurs économiques (tourisme, agriculture, industrie, ...) dans la ville pour assurer une adaptation réussie face aux nouveaux défis des changements climatiques	• Evolution des investissements réalisés pour renforcer la résilience des villes et des populations résidentes aux effets des changements climatiques • Évolution du taux de réalisation des projets, des actions et des programmes prévus pour améliorer la résilience des villes et des populations locales aux effets des changements climatiques • Pourcentage des opérateurs économiques locaux ayant adhéré à des actions locales d'atténuation/d'adaptation aux changements climatiques	• Evolution de la résilience des populations locales et de leurs activités économiques • Evolution de la capacité d'adaptation des écosystèmes naturels face aux menaces et pressions des changements climatiques • Amélioration de l'image et de la notoriété de la ville • Evolution des flux d'investissements • Evolution des flux des visiteurs • Taux de satisfaction des populations locales à l'égard des actions et mesures entreprises dans le domaine des changements climatiques

	• Programmes d'aménagements des infrastructures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques élaborés dans la perspective des orientations nationales en la matière horizon 2025 (voir thématique aménagement)	• Détermination des besoins en infrastructures et aménagements pour faire face aux changements climatiques dans la commune • Estimation des besoins en ressources matérielles, techniques et humaines à l'échelle de ville • Planification des projets infrastructurels à engager et leur budgétisation financière avec les autorités compétentes • Réaménagement des espaces littoraux et des sols menacés par les différentes formes d'érosion (désertification, montée du niveau de la mer, salinisation des sols, érosion éolienne, ...)	• Taux de réalisation des études technico-financières ainsi que les études d'impact environnementaux à l'échelle locale • Suivi de l'évolution des flux d'investissement mobilisés ainsi que leur taux d'exécution • Suivi de la mise en œuvre des aménagements physiques	• Pourcentage des zones urbaines convenablement protégées contre les risques des changements climatiques • Superficie des espaces reboisés • Superficie des plages réaménagées • Pourcentage de la population locale épargnée des menaces des changements climatiques • Nombre d'entreprises/nombre d'emplois sauvés • Amélioration de l'attractivité locale
--	--	---	---	---

Thématique (6) : Protection et lutte contre la pollution ⁸				
Justification	La pollution que génèrent les différents secteurs d'activités au sein des villes tunisiennes constitue un fléau qui ne cesse de dégrader les écosystèmes et la nature, qui met en péril la santé de l'homme et qui réduit considérablement l'attractivité et la qualité de vie au sein des villes tunisiennes. Il y aurait lieu donc, d'intégrer un ensemble de mesures et de projets spécifiques dans les programmes de développement durable des villes afin de remédier à cette problématique et d'explorer les voies qui pourraient assurer un développement économique et social en harmonie avec les exigences de protection environnementale en vigueur.			
Critères de choix	❖ Amélioration de la qualité de l'air ❖ Conservation des sols ❖ Préservation des milieux aquatiques et marins			
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°17 : Volume de GES émis dans l'air dans la ville ❖ Fiche n° 18: Evolution de la fréquence des pics de pollution enregistrés dans les villes ❖ Fiche n° 19: Evolution des quantités de déchets traités dans les circuits conventionnels de gestion et de traitement des déchets ❖ Fiche n° 20: Evolution du trait de la côte			
Acteurs concernés	❖ ANPE ❖ OTEDD ❖ ANME ❖ APAL ONAS ❖ ANGED	❖ INSTM ❖ CNCT ❖ Institut Pasteur ❖ CRDA ❖ ONAGRI	❖ BNG ❖ Collectivités locales Ministère de l'Environnement ❖ Ministère des Affaires Locales ❖ Ministère de l'Agriculture	❖ Etablissements de recherche universitaire Société civile et les ONG internationales ❖ Opérateurs du secteur privé

⁸ Banque mondiale (2014-2019)
 Université de Sherbrooke (2014-2019)
 ANPE (2017)
 OTEDD (2017)

Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT): Programme d'appui à la définition des cibles (UNCCD, 2015)

La neutralité en matière de dégradation des terres : engagements et mise en œuvre (Projet de coordination et de partage des connaissances sur les moyens de subsistance et les écosystèmes désertiques, 2017)

Rapport INDC Tunisie (2014)

Bilans GES de la Tunisie (2012 et 2010)

Profil environnemental de la Tunisie (2012)

Normalisation dans le domaine des sites et des sols pollués (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, 2012)

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
8.1. Lutte contre la pollution atmosphérique	• Programme spécifique de lutte contre les sources de pollution atmosphérique arrêté : s'agissant d'un effort national, chaque ville gagnerait à élaborer un plan local de lutte contre la pollution atmosphérique qui couvre l'ensemble de son périmètre d'intervention	• Détermination via des études techniques (environnementales et sanitaires) l'ampleur et les caractéristiques des activités polluantes dans la commune ainsi que les risques sanitaires associés • Mobilisation des investissements et planification des mesures et actions à entreprendre dans la lutte contre la pollution atmosphérique • Recenser les besoins en équipements de mesure des niveaux de la pollution urbaine dans la commune • Implanter des dispositifs de mesure des niveaux de pollution de l'air ambiant au sein des grandes agglomérations urbaines • Mettre à disposition des communes des moyens de partage des données reçues des différentes installation de mesure de la pollution de l'air installés au sein de son périmètre • Organiser des sessions de formation et de renforcement de capacité des ressources humaines des communes dans le domaine du suivi et d'évaluation de la qualité de l'air et de la lutte contre la pollution urbaine	• Taux d'exécution des travaux d'études et de diagnostic de la situation environnementale de l'air ambiant dans la ville • Progression dans l'élaboration d'un programme local d'amélioration de la qualité de l'air • Part des investissements consacrés pour réduire l'ampleur de la pollution atmosphérique dans la ville • Suivi des réalisations planifiées du programme local d'amélioration de la qualité de l'air • Nature des dispositifs de mesure de la qualité de l'air implanté dans la commune • Volume de GES émis dans l'air dans la ville • Baisse des taux de concentrations des particules fines et du gaz carbonique dans l'atmosphère • Nombre de cadres locaux ayant bénéficié aux programmes de formation et de renforcement des compétences en matière de lutte contre la pollution atmosphérique	• Baisse de la charge de morbidité due à la pollution atmosphérique • Évolution de la fréquence des pics de pollution enregistrés dans les villes • Amélioration de la qualité de vie des populations locales • Renforcement de l'attractivité de la commune • Evolution de l'affluence des visiteurs de la ville

	Emissions atmosphériques polluantes du secteur de transport convenablement réduites au sein de la ville : le secteur du transport représente l'activité qui contribue le plus dans l'aggravation de la pollution de l'air dans les milieux urbains, ce qui nécessite le recours à des mesures spécifiques pour réduire ses niveaux d'émission dans l'atmosphère	- Identification des besoins en mobilité des populations locales à travers l'actualisation des plans de déplacement urbain - Amélioration de la fluidité de la circulation via la conception/révision de plans de circulation urbaine qui favorisent l'usage des transports collectifs et les modes de transport propres afin de réduire l'intensité et la fréquence des pics de pollution - Accentuation des actions de plaidoyer auprès des autorités compétentes afin de consacrer davantage de ressources pour couvrir la ville en moyens de transport collectif - Multiplication des actions de sensibilisation visant à limiter l'usage des moyens de transport individuels	- Taux d'exécution des différentes préconisations du schéma directeur de déplacement et le plan de circulation locale - Suivi des investissements publics spécifiquement mobilisés dans le secteur du transport dans la ville - Taux d'émission de GES par le secteur de transport réduite - Nombre de mesures entreprises dans le cadre du plan de circulation locale	- Amélioration de la qualité de l'air dans les milieux urbains - Renforcement de l'attractivité des zones urbaines et valorisation du centre urbain de la ville - Baisse des taux d'admission aux services de soins local concernant les pathologies directement imputable à la pollution urbaine - Amélioration de la gestion des flux routiers - Evolution de l'attractivité urbaine et économique de la ville
8.2. Préservation de la neutralité des sols	Qualité organique et propriétés naturelles des sols convenablement préservées et protégées : à l'instar de la pollution atmosphérique, les sols sont exposés à de diverses menaces et pressions liées à la surexploitation et à la pollution qui conduisent souvent à leur érosion, à leur salinisation et à leur appauvrissement en matières organiques ce qui rend nécessaire le recours à un ensemble de mesures et d'action à l'échelle de la	- Diagnostiquer et recenser les différentes formes de dépassement et de pollution des sols dans les villes/les périmètres communaux - Dégager et enlever les dépotoirs anarchiques de déchets dans les villes - Réhabiliter (avec les services concernés) les réseaux d'évacuation des effluents liquides endommagés ou vétustes - Réhabiliter les sols contaminés par la pollution solides et liquides dans les villes	- Suivi de la planification budgétaire de travaux de protection des sols dans la commune - Montant des investissements consacrés à l'aménagement d'ouvrages de protection contre les inondations saisonnières - Longueur des réseaux d'évacuation des effluents liquides réhabilités dans la ville - Superficie des espaces naturels convenablement protégés dans l'espace communal	- Evolution des différents paramètres physicochimiques des sols - Amélioration de la richesse organique des sols - Taux de progression des activités agricoles durable : agriculture biologique, permaculture, ... - Superficie des espaces

	ville pour sauvegarder cette richesse et l'épargner d'une manière durable des différentes menaces	• Baliser les espaces naturels pour les protéger contre la pollution, le braconnage et l'extension urbaine et limiter toute forme de dépassement • Promouvoir les pratiques d'exploitation durable des terrains agricoles à l'instar de l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation et de la permaculture • Réhabiliter les infrastructures de protection contre les divers phénomènes d'érosion des sols (désertification, érosion marine, salinisation, ...)	• Superficie des sols dégradés par la pollution et par l'occupation anarchique par rapport à la superficie totale des terrains décontaminés et réhabilités • Pourcentage des agriculteurs ayant adopté des pratiques agricoles durables • Évolution du montant des investissements publics consacrés à la réhabilitation des sols	terrestres convenablement protégés contre les différentes formes d'érosion des sols • Evolution de la tâche urbaine par rapport aux espaces naturels dans la ville • Progression des rendements agricoles • Amélioration de l'attractivité des zones rurales • Evolution du bien-être et du niveau de vie des zones rurales
8.3. Protection des milieux marins et aquatiques contre les risques anthropiques	• Plan de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) élaboré et convenablement mis en œuvre, avec un intérêt particulier pour : - Gestion des zones humides, des aires protégées et plages publics consacrés à la baignade - Espaces littoraux endommagés par l'érosion marine - Installations d'évacuation non contrôlées des eaux - Phénomènes d'occupation non autorisée des plages effectués - Dépassements liés à l'extraction et l'exploitation illégale des ressources des	• Identifier les zones littorales et marines fragilisées par les phénomènes de pollution, d'occupation anarchique et d'érosion • Recenser les sources de pollution terrestre et les moyens de leur acheminement vers le milieu littoral et marin • Entreprendre les travaux de renforcement géomorphologiques des zones côtières fortement endommagées/exposées par les/aux diverses formes d'érosion • Réaliser les travaux d'assainissement et d'enlèvement des structures bâties sur le DPM sans autorisation	• Suivi de l'exécution du plan d'investissement d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan local de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) • Taux d'exécution des différents projets et actions préconisés par le GIZC • Nombre de campagnes de sensibilisation lancées • Taux de concentration en matières organiques des eaux marines • Densité des peuplements de posidonie • Nombre de sites sensibles marins	• Pourcentage des littoraux dûment protégés contre l'érosion marine • Longueur totale des lignes de côte restaurées • Evolution de la qualité des eaux marines • Amélioration de l'état de la biodiversité marine • Nombre d'activités économiques durables dans les villes côtières (économie bleue)

	zones côtières - Différents risques de pollution du milieu littoral et aquatique - Efforts de protection intégrale du DPM - ...	• Identifier les sites de séquestration du carbone bleue et estimation de leurs volumes • Renforcer les compétences des services techniques des communes en matière de gouvernance des milieux marins et côtiers	et aquatiques protégés • Nombre de plans de gestion élaborés	
--	--	--	---	--

Thématique (7) : Biodiversité et services écosystémiques ⁹				
Justifications	La conservation de la nature et la préservation des équilibres des écosystèmes environnementaux constituent un pilier central de toute démarche de développement durable. En Tunisie, pratiquement toutes les villes tunisiennes qu'elle soit à dominante urbaine ou rurale dispose d'au moins une composante environnementale et naturelles de valeur et les pouvoirs publics ont entrepris depuis plus de 30ans la réalisation de plans d'actions décennaux pour la protection de la biodiversité couvre la période 2018-2030. Certes, il serait difficile d'adopter la même démarche d'analyse de la situation de la biodiversité pour toutes les villes en raison des caractéristiques par lesquelles se distingue chacune, mais il est important de considérer la conservation des équilibres écosystémiques comme une composante fondamentale commune de leurs plans et programmes de développement durable			
Critères de choix	❖ Protection de l'environnement et de la biodiversité ❖ Equilibre des écosystèmes naturels fragilisés			
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n° 21: Evolution du nombre d'espèces de faune et de flore endémiques dans le territoire communal ❖ Fiche n° 22: Nombre de variétés végétales cultivées et de races animales domestiques dans la commune ❖ Fiche n° 23: Répartition du couvert végétal sur le territoire régional ❖ Fiche n° 24: Evolution des populations des espèces d'avifaunes sauvages (migrateurs et sédentaires)			
Acteurs concernés	❖ ANPE ❖ OTEDD ❖ ANME ❖ APAL ONAS ❖ ANGED	❖ INSTM ❖ CNCT ❖ Institut Pasteur ❖ CRDA ❖ ONAGRI	❖ BNG ❖ Collectivités locales Ministère de l'Environnement ❖ Ministère des Affaires Locales ❖ Ministère de l'Agriculture	❖ Etablissements de recherche universitaire ❖ Société civile et les ONG internationales ❖ Opérateurs du secteur privé

⁹ Mise en place d'un système national de suivi des forêts (FAO, 2019)
 Stratégie et Plan d'actions Nationaux de la Biodiversité (SPNB) 2018-2030
 Actualisation de la stratégie nationale et des plans d'actions nationaux sur la biodiversité (MALE, 2017)
 Stratégie de gestion durable des forêts et parcs 2015-2024
 Plan d'investissement forestier (BM, DGF, BERD, ICF, 2015)
 5^{ème} rapport national sur la biodiversité biologique (MALE, 2014)
 Evaluation des ressources forestières nationales (FAO, 2014)
 Forêts, aires protégées et écotourisme (DGF, 2013)
 Forêts durables (OTEDD, 2005)

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Amélioration de l'état de la biodiversité locale et Conservation de l'équilibre écologique des milieux environnementaux	• Equilibre environnemental des écosystèmes naturels locaux préservé	• Recensement et identification des activités anthropiques représentant un risque substantiels sur les équilibres écologiques dans la ville et ses zones environnantes • Protection via une isolation effective entre le tissu urbain local et les milieux naturels environnant • Élaboration de dispositif de suivi de l'ensemble des composantes de la biosphère locale • Démantèlement des installations non autorisées dans les milieux naturels (domaine forestier, DPM, ...) • Renforcement de l'application de la réglementation en vigueur en cas d'infraction et de dégradation milieux naturels locaux • Appropriation par les services municipaux concernés des compétences nécessaires pour assurer une veille permanente sur l'état des écosystèmes naturels • Renforcement des moyens d'intervention pour contrer les différents risques environnementaux (inondation, incendies, désertification, érosion, salinisation, changement climatique, pollution...)	• Evolution de la réalisation des études et des recherches relatives à la protection des écosystèmes naturels dans la ville • Suivi des actions et des projets locaux prévus dans le cadre du plan d'action national 2018-2030 en matière de conservation de la biodiversité • Estimation des montants d'investissement consentis en matière de protection des écosystèmes naturels	• Amélioration de la densité du couvert végétal dans les milieux naturels • Evolution de la largeur des bandes dunaires menacées • Progression des espaces boisés par rapport aux espaces gagnées par la désertification • Amélioration de l'image et de la notoriété de la ville • Progression du nombre des projets économiques à vocation écologique • Evolution du solde migratoire local • Evolution des superficies reboisées ou évolution du taux (%) de la couverture forestière du territoire national • Evolution des quantités de carbone séquestrées par les forêts (en tCO2)

	• Biodiversité locale mise en valeur et durablement protégée	• Identification des menaces et des risques qui pèsent sur l'équilibre écologiques des différentes composantes de la biodiversité locale • Détermination des mesures et des actions préventives pouvant améliorer la résilience des milieux écologiques et de la biodiversité locale • Instauration de structures et de mécanismes permanents de suivi et d'action pour faire face aux dangers qui menacent les équilibres écologiques dans la ville • Intégration des exigences de conservation et de préservation de la biodiversité dans les documents d'aménagement et d'urbanisme • Mobilisation et planification des besoins en financement pour l'application des mesures spécifiques de protection de la biodiversité • Elargissement des périmètres de protection des zones sensibles et des zones protégées • Elaboration de programme de renforcement de la faune locale à travers le renforcement du statut de classement des espèces vulnérables, la réintroduction d'espèces animales disparues/en voie de disparition • Amélioration de la richesse du couvert végétal local par la protection	• Progression du taux d'exécution des programmes envisagés pour la protection de la biodiversité locale • Montant des investissements consacrés pour l'application d'actions de renforcement de la résilience des différents éléments de la biodiversité locale • Nombre d'action et de projets entrepris pour soutenir la pérennité de la biodiversité locale • Augmentation du nombre de variétés végétales cultivées et de races animales domestiques • Renforcement du statut de protection des espèces endémiques végétales et animales • Augmentation du nombre de spécimens de ressources génétiques autochtones déposées dans une banque de conservation de gènes et de semences	• Evolution de la richesse spécifique et abondance faunistique et floristique dans les milieux naturels • Densité des pollinisateurs dans les milieux naturels • Diversité spécifique de l'avifaune (nicheurs et hivernants) • Etat de la biodiversité marine et aquatique • Augmentation du nombre des sites naturels classés • Progression de l'attractivité de la ville et de ses milieux naturels • Evolution du nombre de projets à vocation écologique dans la commune
--	--	--	---	--

		des espèces floristiques locales, leur conservation dans la Banques Geines et l'élargissement de leur milieu • Renforcement de la participation et de l'implication ces communs lors de l'élaboration des plans de gestion spécifiques aux zones sensibles		
Instauration d'une démarche de gestion durable des ressources naturelles locales	• Activités d'extraction et d'exploitation des ressources naturelles dans les villes rationalisées	• Identification des activités anthropiques nuisibles à la biodiversité locale • Formation et assistance techniques des cadres de la commune en matière d'encadrement, de suivi et d'accompagnement des exploitants des ressources naturelles locales (extraction de bois, exploitation de gisements naturels, élevage et chasse, ...) • Sensibilisation des acteurs concernées (ménages) par la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles locales • Réorganisation des modalités d'octroi des permis d'exploitation des richesses naturelles locales	• Évolution du montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux projets de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité • Nombre de sessions de formation assurées aux services municipaux concernées • Taille du public ciblé par les campagnes de sensibilisation et de promotion des vertus de l'exploitation durable des ressources naturelles locales • Nombre de concessions/d'autorisation accordées aux promoteurs de projets à vocation écologique	• Evolution de la valeur économique des produits forestiers ligneux et non ligneux exploités d'une manière durable. • Evolution de la valeur économique des parcours gérés durablement dans les régions arides et désertiques ; • Evolution de la valeur économique des nappes alfatières gérées durablement. • Evolution de la valeur économique des zones sensibles locales (forêts et parcours, plans d'eau artificiels et naturels, zones maritimes, ressources souterraines...) • Evolution du nombre des projets écologiques • Evolution du nombre d'emplois verts créés • Progression de l'attractivité

				écotouristique de la ville
	• Rôle de la société civile dans la protection de la biodiversité et dans le renforcement de la résilience des écosystèmes naturels locaux renforcées	• Renforcement de l'implication du tissu associatif local dans la protection de la biodiversité • Lancement de programmes de sensibilisation et de communication en coopération avec la société civile afin d'améliorer le rapport entre les citoyens et leur écosystème naturel	• Nombre d'interventions effectuées pour la protection de la biodiversité locale par les associations environnementales • Nombre de projets de coopération dans le domaine de la protection de l'environnement impliquant la société civile locale et les ONG internationales • Nombre d'adhérents aux associations environnementales locales • Montant des subventions locales accordées aux associations environnementales dans la ville	• Nombre d'associations civiles actives dans la conservation de la biodiversité locale • Amélioration de la situation écologique des écosystèmes naturels dans la ville • Eradication/réduction des risques et menaces qui pèsent sur les espèces de faunes et de flores vulnérables/protégées

Thématique (8) : Eau et Assainissement ¹⁰	
Justifications	La Tunisie figure parmi les pays les plus exposées aux risques de pénuries d'eau en raison de l'aridité de son climat et l'irrégularité de sa pluviométrie. Cette tendance devrait s'aggraver avec la récurrence des épisodes de sécheresse et de canicules provoquées par les changements climatiques et constitue une préoccupation majeure pour les instances de décision concernées. À ce jour, plusieurs études et programmes stratégiques ont été mis en place pour explorer les pistes à envisager pour remédier à ce fléau et qui mettent en 1^{ère} ligne d'action les différents intervenants aux échelles régionales et locales dont les collectivités locales afin d'adopter les mesures et actions nécessaires pour rationaliser les niveaux de consommation et de valoriser les sources d'eau non conventionnelles
Critères de choix	❖ Gestion durable des ressources en eau ❖ Maitrise des opérations de traitement et d'épuration des eaux usées
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°25 : Taux de desserte en eau potable dans la commune ❖ Fiche n° 26: Taux de déperdition de l'eau du réseau local ❖ Fiche n° 27: Taux d'exploitation de la nappe ❖ Fiche n° 28: Taux de branchement au réseau de l'ONAS dans les communes ❖ Fiche n° 29: Pourcentage des eaux épurées réutilisées par rapport au volume total des eaux usées traitées
Acteurs concernés	❖ SONEDE ❖ Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques ❖ INS ❖ Collectivités locales ❖ Ministère de l'Equipement ❖ Ministère des Affaires Sociales ❖ Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques ❖ ONG internationale ❖ Société civile

¹⁰ Stratégie de mobilisation des ressources en eau en Tunisie (Ministère chargé de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 2017)
 Rapport d'activité de l'ONAS (2016)
 Système Hydraulique de la Tunisie à l'horizon 2030 (ITES, 2014)

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
La préservation des ressources en eau potable en facteurs d'appui à l'accession de la ville tunisienne au statut de ville durable	Capacité de desserte de l'eau potable renforcée et améliorée : chaque ville se doit de se doter d'un programme spécifique de gestion des ressources hydriques	- Identifier les besoins locaux en eau (eau potable, eau d'irrigation, eau à usage non domestique, ...) - Développer la capacité de distribution en eau potable afin de satisfaire les besoins locaux - Améliorer les systèmes de transfert et d'adduction des eaux et protéger les bassins versants - Améliorer les systèmes de distribution d'eau - Réaliser des systèmes de réalimentation des aquifères sous-terraines	- Respect des plannings de réalisation - Respect des budgets alloués - Taux de satisfaction des usagers des services de distribution d'eau dans la commune	- Taux de desserte en eau potable dans la commune - Taux de déperdition de l'eau du réseau local - Taux d'exploitation de la nappe
	Déperdition des ressources hydriques dans les circuits de distribution et d'irrigation réduite : afin de limiter les volumes d'eau gaspillées lors de son transfert d'un point à un autre	- Actualiser les données sur les ressources en eaux afin de pouvoir rationaliser davantage les quantités d'eau utilisée par les différents secteurs de production dans la ville (agriculture, tourisme, industrie...) - Renforcer et moderniser les réseaux de transfert interrégionaux de l'eau - Veiller à l'entretien régulier des infrastructures de mobilisation, de transfert et de distribution d'eau dans la commune - Réduire les pertes d'eau « mobilisable » à travers une gestion efficace des eaux pluviales et de crues		

		Renforcer le dispositif de suivi et de contrôle des différents réseaux de distribution de l'eau		
Déploiement d'un dispositif d'assainissement couvrant l'ensemble des zones d'habitation de la ville	Couverture du réseau local de l'ONAS étendue et renforcée : afin de couvrir efficacement l'ensemble des quartiers résidentiels dans la commune	- Entretenir et développer le réseau local d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales - Réduire le nombre des ménages ayant recours aux fausses septiques - Développer l'assainissement dans les zones rurales - Branchement de tous les habitats spontanés des villes urbaines au réseau de l'ONAS	- Volume des investissements consentis pour l'amélioration du dispositif local d'évacuation des eaux usées et de l'eau de crue ainsi que des stations d'épuration - Taux de réalisation des différents travaux d'extension et d'entretien du réseau local d'assainissement - Nombre de stations d'épuration réhabilitées - Pourcentage des stations d'épuration intégrant le traitement tertiaire - Taux de conformité de la qualité des eaux usées traitées : paramètres physico-chimiques et hygiéniques	- Taux de branchement au réseau de l'ONAS dans les communes - Pourcentage des eaux épurées réutilisées par rapport au volume total des eaux usées traitées - Pourcentage des eaux non conventionnelles consommées dans la ville par rapport à sa consommation totale en eau
	Volume annuel d'eau non conventionnelle utilisée dans la ville en évolution	- Améliorer la qualité des eaux usées traitées et réhabiliter les stations d'épuration des eaux usées - Généraliser les traitements tertiaires - Sensibiliser les utilisateurs potentiels des eaux non conventionnelles - Traitement systématique de la totalité des effluents industriels liquides		

		• Augmentation de la part de réutilisation des eaux usées épurées dans les secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture		
--	--	---	--	--

Thématique (9) : Énergie renouvelable ¹¹	
Justifications	La réduction de l'empreinte écologique générée par la consommation énergétique des villes tunisiennes constitue une priorité pour les pouvoirs publics afin de réduire la dépendance du pays à l'égard des énergies fossiles et de mettre en valeur le potentiel dont regorge plusieurs régions du pays en matière d'énergies renouvelables à l'instar de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de l'énergie issus de la biomasse. L'Etat a multiplié les initiatives et les projets qui visent à encourager les populations locales et les opérateurs économiques à adhérer dans les programmes d'efficacité énergétique afin de réduire les niveaux de consommation énergétique dans les villes tunisiennes, de diminuer les niveaux des émissions carboniques dans l'air et d'alléger la pression financière dues aux subventions publiques allouées dans ce domaines sur les finances publiques.
Critères de choix	❖ Réduire les niveaux de consommation en énergie fossile ❖ Développer de nouvelles sources de production énergétique
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°30 : Part des énergies propres dans les villes tunisiennes ❖ Fiche n° 31: Pourcentage des utilisateurs locaux de dispositifs d'autoproduction d'électricité photovoltaïque par rapport au nombre total des abonnés au réseau STEG dans la commune
Acteurs concernés	❖ STEG ❖ ANME ❖ Collectivités locales ❖ Ministère des Collectivités Locales ❖ Ministère chargé de l'énergie ❖ Ministère chargé de l'industrie

¹¹ Conjoncture énergétique en Tunisie (Observatoire national de l'Energie, 2017) / politique énergétique en Tunisie (ITCEQ, 2017) / Énergies Renouvelables, Efficacité Énergétique Et Croissance Verte En Tunisie (International Conference on Green Energy and Environmental Engineering, 2017) / **Rapport annuel (STEG, 2016)**/Une mise à l'épreuve des politiques énergétiques tunisiennes : diffusions et territorialisation de l'usage domestique de l'énergie solaire en milieu urbain (Villes arabes, villes durables? Enjeux, circulations et mise à l'épreuve de nouvelles politiques urbaines Volume 7, 2013)/La production d'électricité d'origine renouvelable : détails par région et par pays (**Observ'ER, 2013**) /La politique énergétique des pays du Maghreb (Tendances économiques, 2009) / La concurrence dans le secteur de l'énergie en Tunisie (Réunion du Groupe d'experts intergouvernemental du droit et de la politique de la concurrence, 2007) / Énergie et écodéveloppement en Tunisie (Observatoire de la viabilité énergétique, 2006)/Place des énergies renouvelables dans le contexte énergétique en Tunisie (ANME, 2018) / Loi sur l'investissement et rôle du Fond de Transition Énergétique (FTE) en Tunisie (ANME, 2017) / Développement des énergies renouvelables : Défis, Perspectives et Préalables (STEG, 2017) / Opportunités du développement des énergies renouvelables en Tunisie (ITU-CITET Regional Training Workshop on ICT and Climate Change Mitigation and Adaptation in Arab Region, 2017) / ENI en Tunisie (ENI, 2017) / Notre énergie pour l'avenir de l'Afrique (VIVO energy, 2014) / Énergies renouvelables en Méditerranée : un pari à gagner (Institut des Etudes Prospectives de la Méditerranée, 2010) / Programme d'efficacité énergétique en Tunisie (ANME, 2009)/Étude Stratégique du Mix Énergétique pour la Production d'Électricité en Tunisie (Institut Wuppertal du Climat, de l'Environnement et de l'Énergie, 2012)

❖ Société civile				
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Améliorer le niveau de performance énergétique des différents secteurs d'activités des villes et des communes (transport, industrie, logement, tourisme, agriculture, ...)	Mix énergétique local diversifié : il s'agit de diminuer l'usage des hydrocarbures dans la production d'énergie locale en développant davantage l'utilisation des énergies renouvelables disponibles	- Évaluation des performances énergétiques des organismes publics et privés à grande consommation - Lancement de projets d'installation de nouveaux équipements publics consommant ou produisant de l'énergie électrique propre tels que les panneaux photovoltaïque (dans tous les établissements publics, les chauffe eaux solaires dans les établissements scolaires/de santé..., les éclairages publics photovoltaïques,... - Installation d'unités de production d'énergie propre dans les établissements à grande consommation énergétique dans la commune - Respect plus rigoureux des exigences d'efficacité énergétique dans le domaine du logement de construction de bâtiments - Renforcement des capacités des communes dans le domaine du contrôle, de l'audit et de la remise à niveau énergétique - Introduction des normes appliquées en matière d'efficacité énergétique	- Évolution de l'enveloppe budgétaire affectée aux projets en énergie propre dans la commune - Évolution des taux de réalisation des projets de production d'énergie propre dans la commune - Réduction des niveaux de production des GES dans le milieu urbain - Diminution des quantités d'hydrocarbures consommées annuellement dans la commune - Montant des investissements affectés pour le développement des capacités de la commune dans le domaine énergétique - Nombre de projets dans le domaine de l'énergie initié par la commune - Nombre de projets réalisés par le secteur privé dans le domaine énergétique dans la ville	- Part des énergies propres utilisées dans la ville - Pourcentage des utilisateurs locaux de dispositifs d'autoproduction d'électricité photovoltaïque par rapport au nombre total des abonnés au réseau STEG dans la commune

		dans les exigences requises lors de l'élaboration des documents de planification territoriale et d'aménagement urbains • Formation des effectifs municipaux notamment la police environnementale sur les exigences de l'efficacité énergétique régulièrement effectuée • Sensibilisation des populations locales sur les pratiques responsables dans le domaine de l'énergie • Réalisation de missions d'audits énergétiques au sein des structures publiques locales		
	• Intégration des démarches et pratiques d'efficacité énergétique par les différents secteurs d'activité de la ville	• Élargissement du périmètre des études d'impacts environnementales pour y inclure les mesures effectives pour optimiser les performances énergétiques des opérateurs économiques • Élaboration des missions d'audit énergétique au niveau de tous les organismes publics, les opérateurs économiques et des cités résidentiels • Réalisation de campagnes de sensibilisation et de communication visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels	• Évolution du montant des projets d'efficacité énergétique déclarés dans la commune • Progression des taux d'exécution des programmes communaux dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies propres	• Augmentation du recours aux énergies propres par les différents secteurs d'activité de la commune • Apparition de nouveaux créneaux économiques durables • Amélioration de l'offre locale en main d'œuvre qualifiée • Diminution de la consommation locale en énergie fossile

**AXE STRATÉGIQUE (II) : Villes durables et
promotion sociale et culturelle**

AXE STRATÉGIQUE (II) : Villes durables et promotion sociale et culturelle**Champ d'intervention (II.1.) : Conditions de vie et durabilité****Thématique (10) : Éducation, culture, patrimoine et identité collective¹²**

Justifications	L'UNESCO considère l'éducation, dans ses différentes dimensions, comme étant le plus important vecteur de développement des populations locales par laquelle il est possible de transférer et de faire germer les valeurs, les connaissances, les comportements...qui seront portés et défendus par les futures générations qui constituent les populations des villes de demain. Quant à la culture, elle est considérée, aujourd'hui, comme le 4^{ème} pilier du développement durable et qui incarne l'ensemble des valeurs des coutumes et traditions ainsi que l'héritage des connaissances et des richesses artistiques patrimoniales et civilisationnelles d'une ville qu'elle a accumulé tout au long de son existence et qui a forgé son identité. De ce fait, les dimensions éducationnelles et culturelles caractérisant le comportement de la population d'une ville, d'une région et l'usage qui en sont faits constituent les moyens fondamentaux d'édification de la ville durable.
Critères de choix	❖ Promotion des activités destinées à l'initiation des jeunes générations aux défis du développement durable ❖ Préservation des valeurs et des coutumes culturelles locales ❖ Mise en valeur de l'identité culturelle et patrimoniale locale
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°32 : Taux de déperdition scolaire ❖ Fiche n° 33: Nombre de mesures et de projets entrepris pour restaurer, mettre en valeur et exploiter le patrimoine bâti local de façon durable. ❖ Fiche n° 34: Montant des investissements consentis dans la mise en valeur et l'exploitation durable du patrimoine bâti classé à l'international.
Acteurs concernés	❖ Commissariat régional de l'enseignement ❖ Ministère de l'Education Nationale ❖ Commune

¹² MEDD, « Communication initiale sur les changements climatiques ». 2001

Millennium Institute, ITUC, CSI, IGB. "Growing green and decent jobs", Avril 2012.

Profil environnemental de la Tunisie-Rapport final, octobre 2012. République Tunisienne-Nations Unies,

Programme MDG-Fund- ILO-Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, « Etude sur les compétences pour les emplois verts en Tunisie », 2012. Union Européenne,

Rapport pays Tunisie, Institut européen de voisinage et de partenariat, vers un système de partage d'information sur l'environnement, SEIS. Agence européenne pour l'environnement, Union européenne, ANPE, INS, 2012.

République Tunisienne, « Rapport National de la Tunisie pour Rio+20 », octobre 2011.

❖ Société civile ❖ Offices de développement régional				
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Programmes d'éducation environnementale intégrés dans les plans de développement durable de la ville	- Infrastructures scolaires, éducatives et de formation professionnelles sauvegardées - Encadrement et soutien des jeunes assuré et éducation environnementale valorisée	- Diagnostic de l'état des infrastructures scolaires de la ville et son adéquation avec les besoins et attentes des populations - Rôle de la commune dans l'élaboration des différents programmes publics concernant la modernisation et la remise à niveau des infrastructures scolaires et éducatives - Contribution des privés au renforcement des infrastructures scolaires - Identification des sources de déperdition scolaire - Filières de formation professionnelle répondant aux besoins et attentes des milieux économiques - Identification des besoins du marché de l'emploi local et régional en qualifications et compétences professionnelles - Etat de l'offre et de la demande en qualification professionnelle - Recensement des attentes et aspirations professionnelle de la jeunesse locale	- Evolution de l'enveloppe d'investissement allouée au renforcement des infrastructures scolaires dans la ville - Taux d'exécution des différents programmes publics de réhabilitation et de renforcement des infrastructures scolaires dans la ville - Taux de réalisation des études d'identification des besoins de la ville en qualifications et compétences - Nombre de rencontres locales effectuées pour la discussion des sujets d'actualité de l'enseignement des jeunes de la ville - Suivi réguliers des résultats de fonctionnement des établissements scolaires - Suivi des résultats de la formation professionnelle locale	- Taux de scolarisation - Taux des diplômés - Taux de déperdition - Taux d'insertion des jeunes dans le monde professionnel - Amélioration de l'attractivité du dispositif local de formation professionnelle - Satisfaction du cadre des formateurs professionnel à l'égard des moyens et des équipements de formation professionnelle - Evolution de la satisfaction des employeurs quant au niveau de compétence des jeunes formés - Amélioration du taux d'insertion des jeunes dans le marché de travail - Réduction du niveau de chômage des jeunes formés - Renforcement de l'attractivité économique de la ville - Amélioration de la satisfaction des jeunes quant à la qualité de

				l'enseignement et la formation acquises • Baisse des taux de décrochage (d'échec) des jeunes en cours de formation
	• Intégration de l'éducation environnementale dans les différents cycles de l'enseignement et de la formation professionnelle	• Diagnostic des besoins de la région en éducation environnementale • Évaluation de la capacité des différentes parties prenantes dans l'éducation des jeunes dans la région pour assurer l'éducation environnementale pour les jeunes générations • Recensement des acteurs locaux clés pouvant intervenir dans l'éducation et la formation environnementale des jeunes (ANPE, APAL, Société civile...)	• Nombre de projets communaux spécifiquement dédiés à la jeunesse • Évaluation de l'efficacité des programmes d'éducation environnementale • Nombre d'associations locales impliquées dans des actions d'éducation, de sensibilisation et de communication • Nombre de projets communaux spécifiquement dédiés à la jeunesse • Nombre de conventions de partenariat conclus avec les acteurs dans le domaine de l'éducation et de la formation environnementale • Nombre d'associations locales impliquées dans des actions d'éducation environnementale	• Renforcement du sentiment d'appartenance à la commune • Evolution du taux de contribution des jeunes dans les activités de bénévolat dans la commune • Amélioration de la mobilisation citoyenne et collective dans la défense des intérêts environnementaux de la ville
Patrimoine culturel, artistique et artisanal spécifique protégé et conservé	• Patrimoine culturel matériel et immatériel local conservé	• Diagnostic de l'état de la situation infrastructurelle du domaine culturel local (salles de théâtres et de cinéma, maisons de cultures, bibliothèques...) • Inventaire des richesses archéologiques et historiques locales	• Taux de réalisation des études de diagnostic, de réhabilitation et de valorisation des activités culturelles locales • Degré d'avancement enregistré dans l'inventaire du patrimoine	• Amélioration de l'image et de la notoriété de la ville • Evolution du nombre des sites historiques et archéologiques classés • Evolution des visites

		et leur inscription parmi les axes prioritaires des documents d'aménagement et de planification territoriale • Identification des risques et menaces qui pèsent sur les vestiges archéologiques et historiques local • Elaboration en collaboration avec le secteur privé des programmes de valorisation touristiques des sites culturels locaux • Mobilisation des ressources nécessaires pour le renforcement des infrastructures culturelles locales et pour la conservation des vestiges historiques de la ville	historique de la commune • Nombre de projets de collaboration dans le domaine culturel élaborés avec le secteur privé • Suivi des investissements consacrés pour la remise à niveau des infrastructures culturelles locales et pour la sauvegarde des vestiges historiques • Nombre d'évènements d'animation et de divertissement organisés à la jeunesse locale	touristiques vers les sites et les événements culturels de la ville • Amélioration de la dynamique touristique locale • Amélioration du bien-être local
	• Activité artistique locale convenablement encadrée et soutenue	• Identification des besoins des talents artistiques et culturels locaux en moyens et en prestations d'appui et de soutien • Diagnostic des attentes et des aspirations culturelles des populations locales • Organisation d'évènements de promotion culturelle et artistique mettant en valeur le patrimoine culturel immatériel et artistique local • Promotion aux échelles nationale et internationale des richesses locales dans le domaine artistique et culturel	• Nombre d'études de diagnostic couvrant la vie artistique et culturelle locale • Montant des investissements et des subventions allouées aux talents artistiques de la ville • Degré d'avancement dans la réalisation de l'inventaire des traditions et des habitudes locales • Nombre d'actions de promotion des activités artistiques et culturelles locales	• Evolution du nombre d'évènement culturels organisés dans la ville • Evolution du nombre des visiteurs et des participants aux différents événements culturels au sein de la ville • Taux de satisfaction des populations locales quant à l'offre locale en prestations de divertissement culturels • Taux de satisfaction des professionnels du secteur culturel • Evolution du nombre d'emplois créés dans le domaine culturel

	• Savoir-faire artisanal préservé et mis en valeur	• Identification des difficultés matérielles, techniques et financières qui touchent le secteur artisanal local • Détermination des opportunités de développement des différentes branches de l'activité artisanale locale • Renforcement et réhabilitation des infrastructures locales dédiées aux artisans et aux petits métiers • Amélioration des subventions et des prestations d'appui consacrés aux professionnels du domaine artisanal • Augmentation du nombre d'évènements de promotion des produits artisanaux locaux	• Evolution des travaux de remise à niveau des infrastructures dédiés au secteur de l'artisanat local • Nombre d'évènements de promotion des produits artisanaux locaux • Evolution des investissements et subventions allouées aux artisans de la ville	• Evolution du nombre d'artisans dans la ville • Nombre de flux de visiteurs vers les différents foires, expositions et boutiques artisanales dans la ville • Evolution du nombre des entreprises artisanales locales
Image et identité collective socioculturelle valorisée	• Image et identité collective définie et mise en valeur	• Détermination via un processus participatif des principaux déterminants de l'identité collective locale • Sélection via une concertation élargie de l'identité visuelle et de l'emblème de la ville • Elaboration d'un plan de communication local, national et international mettant en valeur l'image de ville et son identité collective	• Montant des investissements consentis dans la promotion de l'attractivité de la ville	• Amélioration de l'attractivité de la ville • Augmentation des flux de visiteurs • Evolution du solde migratoire (positif)

Thématique (11) : Cadre de vie, environnement professionnel et santé environnementale ¹³		
Justifications	Le cadre de vie constitue un facteur de taille pour le renforcement de l'attractivité des territoires aussi bien pour les populations locales que pour les visiteurs, ce qui le place parmi les critères de choix les plus déterminants pour attirer les investisseurs et les compétences et de fixer notamment les populations locales dans leurs régions respectives et de ce fait devrait être intégré dans le dispositif de développement durable des villes.	
Critères de choix	❖ Offre de services municipaux à la hauteur des attentes des citoyens, facteurs de consolidation de la durabilité des villes tunisiennes ❖ Prestations de services publics modernisées et accessibles à toutes les franges de la population ❖ Conditions de travail respectueuses de la législation en vigueur	
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°35 : Evolution de la charge de morbidité due à la pollution atmosphérique	
Acteurs concernés	❖ Ministère de la santé publique ❖ OTEDD ❖ ANPE ❖ ANME ❖ Collectivités locales ❖ Ministère de l'Environnement	❖ Ministère du transport public et ses OST ❖ Ministères chargés de l'Industrie, de l'énergie, de l'agriculture, de l'équipement... ❖ Établissement de recherches universitaires et scientifiques ❖ ONG internationale et locale

¹³ Mise en place d'un système national de suivi des forêts (FAO, 2019)
 Stratégie et Plan d'actions Nationaux de la Biodiversité (SPNB) 2018-2030
 Actualisation de la stratégie nationale et des plans d'actions nationaux sur la biodiversité (MALE, 2017)
 Millennium Institute, ITUC, CSI, IGB. "Growing green and decent jobs", avril 2012.
 Profil environnemental de la Tunisie-Rapport final, octobre 2012. République Tunisienne-Nations Unies,
 Programme MDG-Fund- ILO-Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, « Etude sur les compétences pour les emplois verts en Tunisie », 2012. Union Européenne,
 Rapport pays Tunisie, Institut européen de voisinage et de partenariat, vers un système de partage d'information sur l'environnement, SEIS. Agence européenne pour l'environnement, Union européenne, ANPE, INS, 2012.
 République Tunisienne, « Rapport National de la Tunisie pour Rio+20 », octobre 2011.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Développement d'un cadre de vie durable, sain, sécuritaire et attractif	Couverture sanitaire assurée pour l'ensemble de la population	- Identification des risques épidémiques de la ville et de ses besoins en prestations de santé - Diagnostic de l'état des infrastructures de soins et de la situation des effectifs médicaux et paramédicaux - Engagement des mesures de plaidoyer auprès des autorités compétentes pour améliorer la qualité des prestations de santé dans la ville - Amélioration et renforcement des prestations de protection de la santé et de l'hygiène des milieux publics confiées aux collectivités locales - Sensibilisation des populations locales et des opérateurs du secteur privé sur les comportements à risques sanitaires - Amélioration du suivi de la situation sanitaire et épidémique locale - Renforcement des compétences des cadres et des agents concernés des communes en matière de préservation d'hygiène et de santé publique	- Nombre de mesures et actions décrétées à l'échelle locale pour améliorer la santé et l'hygiène publique - Suivi des ressources matérielles et financières allouées au secteur de la santé - Nombre de sessions de formation assurées au personnel des collectivités locales - Nombre d'événements de sensibilisation et de promotion de la santé auprès des populations locales	- Evolution du taux de satisfaction des populations locales - Evolution de nombre de lits/1000hab - Evolution du nombre de médecins/1000hab - Amélioration du bien-être local
	Espaces de loisirs et de détente dûment aménagés	- Identification des besoins en espaces de divertissement dans la ville via un processus participatif - Introduction des projets	- Montant des investissements consacrés pour l'aménagement d'espace de loisir et de détente - Nombre de sites de détente	Augmentation du nombre des visiteurs aux espaces de loisirs dans la ville

		d'aménagements d'espaces de loisir dans les plans d'aménagements urbains ainsi que dans les plans d'investissements municipaux (annuels) • Augmentation des investissements consacrés à l'aménagement d'espaces de divertissement et de loisirs dans la ville • Amélioration de l'accessibilité de l'ensemble des populations locales aux espaces et activités de loisirs et de détente	inscrits dans les plans d'investissement locaux • Evolution de la superficie des espaces de détente aménagés	• Evolution du nombre d'évènements de divertissement culturel et artistique • Evolution du nombre des pratiquants réguliers d'activités sportives dans la ville • Amélioration des prestations des centres culturels, des maisons de jeunes, des clubs sportifs... • Evolution du taux de satisfaction des populations locales
	• Sécurité des biens et des personnes durablement assurée	• Identification des risques sécuritaires dans la ville • Amélioration de la couverture sécuritaire des zones résidentielles • Renforcement du suivi et d'encadrement des jeunes issus des milieux défavorisés • Amélioration des activités de soutien (subvention, aide psychologique, ...) à la famille et à l'enfance afin d'aider les classes sociales les plus vulnérables • Organisation de sessions de formation au profit des employeurs en matière de gestion des effectifs surtout en période de tensions sociales • Multiplication des actions de sensibilisation sur les risques	• Nombre d'actions d'appui et de soutien aux classes sociales les plus vulnérables • Evolution des moyens et des ressources allouées aux services de soutien et de promotion sociale • Progression du rythme des activités de lutte contre la délinquance • Augmentation des actions d'entraide et de solidarité locale • Nombre de sessions de formation assurées aux employeurs • Nombre d'actions engagées en collaboration avec les acteurs	• Baisse des taux de criminalité et de délinquance • Amélioration des indicateurs d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes • Apaisement du climat social local • Amélioration du bien-être des travailleurs locaux • Apaisement du climat social • Evolution de l'investissement privé

		d'accidents de travail et les mesures de prévention et de sécurité • Augmentation du nombre de visites médicales et de soutien psychologique dans le milieu professionnel	concernés • Nombre d'actions d'assistance préventive assurée au profit des travailleurs	• Progression du nombre d'entreprises créées • Amélioration des taux de chômage
	• Risques de morbidité dus aux : - accidents de pollution majeurs réduits - pollution chimique de l'air extérieur maîtrisés - ondes électromagnétiques identifiés et maîtrisés - accidents en milieu de travail réduits - contaminations des aliments identifiés et maîtrisés - tabagisme passif dans les milieux publics complètement éliminés	• Appuyer le rôle de l'ANPE dans la réduction des rejets atmosphériques des substances toxiques d'origine industrielle au sein de la commune • Mettre en place des plans d'urgence en cas de pollution majeure dans chaque collectivité locale • Développer la capacité de veille et d'anticipation de la commune en ce qui concerne les évolutions du risque chimique en milieu du travail • Evaluer l'exposition de la population locale aux cancérigènes de l'environnement • Système de surveillance des causes médicales de décès dans la commune • Programmes d'éducation pour la santé en matière d'hygiène et de prévention contre les différents risques dans la commune • Evaluer les capacités de contrôle des services municipaux concernant les activités de contrôle dans le domaine de l'hygiène alimentaire • Evaluer le risque de tabagisme passif dans la commune et engagement des actions de sensibilisation et de lutte	• Montant des investissements consentis pour améliorer la qualité de l'environnement dans la commune • Nombre de mesures entreprises dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie dans la commune • Nombre de projets de prévention, de sensibilisation et de communication effectués • Nombre d'accords de partenariat effectués avec les partenaires locaux (tissu associatif local, organismes publics, etc...)	• Amélioration de la qualité de vie au niveau local : - Santé - Loisirs - Qualité de vie • Réduction des taux de mortalité liée aux différentes pathologies d'origine environnementale

		contre ce fléau dans les espaces publics • Renforcer le contrôle anti tabac dans les établissements ouverts au public		
Conditions et cadre de travail en adéquation avec la législation en vigueur	• Droit du travail respecté	• Veille à l'application des droits des travailleurs • Organisation d'actions de sensibilisation et de communication au sein des zones d'activités économiques afin de promouvoir l'éthique professionnelle et le droit des travailleurs et des employeurs • Appuyer les efforts publics en matière de lutte contre l'emploi abusif des jeunes • Encadrement et orientation des travailleurs en situation précaire et des travailleurs indépendant sans statut légal afin de faire valoir leurs droits et acquis sociaux	• Nombre d'actions d'encadrement et de conseil assurées au profit des travailleurs • Nombre de travailleurs en situation précaire ayant bénéficié des prestations de soutien financier, social et légal • Nombre de visites de contrôle et d'inspection effectuées dans le milieu professionnel local	• Amélioration du bien-être des travailleurs locaux • Amélioration de la part des travailleurs en situation régulière par rapport à ceux en situation précaire • Evolution de l'investissement privé • Progression du nombre d'entreprises créées • Amélioration des taux de chômage

**AXE STRATÉGIQUE (III) : Villes durables et
développement économique**

AXE STRATÉGIQUE (III) : Villes durables et développement économique**Champ d'intervention (III.1.) : Durabilité socioéconomique****Thématique (12) : Économie durable, recherche, innovation et créativité des villes ¹⁴**

Justifications	La prospérité des villes représente le reflet de sa croissance économique et du dynamisme de ses différents secteurs d'activités. Désormais, face aux défis environnementaux et sociaux, l'approche capitaliste qui prône un modèle de développement économique linéaire ne répondant pas aux exigences de protection environnementale et de l'équité sociale est en train de céder progressivement sa place aux nouvelles approches de développement économique plus respectueux de l'environnement et de la justice sociale et d'une répartition équitable des richesses nationales à travers de nouveaux modèles de développement tels : l'économie verte, l'économie numérique, l'économie fonctionnelle, l'économie sociale et solidaire,... De plus en plus les villes et communes en Tunisie s'inspirent, dans l'élaboration de leurs programmes de développement, des fondamentaux qui caractérisent ces nouveaux modèles d'orientation de développement où l'économique, le social, l'environnemental voire même le culturel et le système managérial se conjuguent pour assurer à leurs populations une qualité de vie décente tout en garantissant aux générations futures leur droit à une vie saine et soutenable. De ce fait, la ville durable, dans ses programmes, s'appuie sur les découvertes et innovations technologiques susceptibles de la faire évoluer vers les objectifs qu'elle s'est tracée et ce dans les différents domaines de l'activité économique, sociale et environnementale.
Critères de choix	❖ Adoption de nouveaux modes de développement économique locale inspirée des nouvelles orientations et modèles en la matière : l'économie verte, de l'économie sociale et solidaire, ... ❖ Promotion des modes de développement relevant de l'économie fonctionnelle ❖ Assistance aux promoteurs locaux de projets

¹⁴ « Rapport national sur le suivi des OMD », 2013. Système des nations Unies, « Bilan commun de Pays, Rapport final », septembre 2013.
 Analyse de la performance environnementale de Tunisie, Banque Mondiale, 2004.
 Forêts durables, 2005, GTZ, OTEDD
 Gestion durable des ressources en eau, 2008, GTZ, OTEDD
 Industrie durable, 2007, GTZ, OTEDD
 Le tourisme durable en Tunisie, 2010, GTZ, OTEDD
 Pêche durable, 2005, GTZ, OTEDD
 Profil environnemental de la Tunisie-Rapport final, octobre 2012. République Tunisienne-Nations Unies,
 SWEEP net, « Rapport pays sur la gestion des déchets solides en Tunisie », juillet 2010.

	❖ Soutien à l'attractivité économique de la commune ❖ Développement et valorisation des compétences et des talents locaux ❖ Favoriser et promouvoir l'innovation et la créativité dans les différents secteurs de la vie économique et sociale des villes			
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°36 : Valeur des investissements réalisés par le secteur privé dans des projets respectant les critères de durabilité ❖ Fiche n° 37: Nombre des jeunes promoteurs de projets s'inscrivant dans des domaines économiques novateurs			
Acteurs concernés	❖ APII ❖ TIA ❖ Offices de Développement ❖ Services du Ministère des Finances ❖ Ministère du Développement Local, de l'Investissement et de la Coopération Internationale ❖ Collectivités Locales ❖ Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	❖ Collectivités Locales ❖ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ❖ Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ❖ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ❖ Technopôles et Pôles de compétitivités ❖ Centres d'Affaires et Chambres de Commerce ❖ ANETI (Espaces Entreprendre) ❖ Société Civile		
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
1. Valorisation des potentialités économiques des villes	• Plan de développement économique régional et local élaboré : - Programmes spécifiques de développement économique durable - Incitation à l'investissement privé - Remise à niveau environnementale des entreprises industrielles • Ressources humaines et compétences locales valorisées	• Diagnostic évaluatif du niveau de développement de la ville et identification des besoins de sa population et de ses différents secteurs d'activité selon une approche participative, intégrative et implicative • Elaboration d'un programme de développement pluriannuel intégrant les objectifs de développement durable local comme étant une finalité fondamentale dudit programme	• Degré d'avancement des études préliminaires et de diagnostic de la ville • Degré d'avancement dans l'élaboration du programme de développement local • Nombre de réunions de concertation entre les différentes parties prenantes concernées • Suivi des montant des investissements mobilisés pour la mise en œuvre du	• Progression de l'indice de développement local • Amélioration de l'attractivité de la ville • Réduction du chômage • Augmentation des flux des investissements privés • Renforcement de l'image de la ville • Augmentation de la fréquence des visites touristiques et d'affaires • Régression du taux de

Promotion de l'emploi	• Emploi des femmes amélioré	• Facilitation de l'accès des femmes aux différentes prestations publiques de formation professionnelle et d'enseignement • Adaptation de l'offre locale en services d'appui à l'investissement aux besoins des femmes rurales • Réduction des disparités hommes/femmes en matière d'égalité des chances dans le domaine professionnel • Renforcement de l'offre locale en microcrédits notamment dans les zones rurales	• Suivi de l'exécution des projets et actions entrepris afin d'améliorer l'employabilité des femmes • Evolution du nombre d'établissements de microcrédits installés dans la ville • Evolution du nombre de femmes ayant suivi des sessions de formation professionnelle • Evolution du nombre de femmes diplômés du supérieur	• Baisse du taux de chômage des femmes • Amélioration du taux d'insertion professionnelle des femmes • Resserrement des écarts entre les taux d'activités des hommes et celui des femmes • Nombre de projets créés par les femmes entrepreneuses • Volume des aides financières accordées aux femmes entrepreneuses
	• Emplois des personnes à besoins spécifiques en évolution	• Identification des besoins des personnes à besoins spécifiques de la ville en matière d'employabilité • Facilitation de l'accès des personnes à besoins spécifiques à des prestations de formation et de développement de compétences • Amélioration de l'offre locale en matière d'assistance et d'encadrement des personnes à besoins spécifiques • Instauration de mécanismes de financement spécifiquement dédiés aux personnes à besoins spécifiques	• Suivi des taux d'exécution des actions et mesures entreprises en faveur de l'employabilité des personnes à besoins spécifiques • Evolution de l'enveloppe d'appui financier et matériel accordée pour la promotion et la facilitation de l'employabilité des personnes à besoins spécifiques • Evolution des subventions accordées aux personnes à besoins spécifiques afin qu'ils puissent créer leurs propres projets individuels	• Taux de satisfaction des personnes à besoins spécifiques des mesures entreprises en faveur de leur employabilité • Baisse du taux de chômage des personnes à besoins spécifiques • Evolution des montants des aides financières accordées aux personnes à besoins spécifiques pour la création de leurs projets personnels • Nombre de petits projets créés par les personnes à besoins spécifiques

	• Demandeurs d'emplois locaux en régression	• Diagnostic des spécificités du marché de l'emploi local • Evaluation de la pertinence de l'offre en formation et en enseignement locale et de sa concordance avec les besoins du marché de travail local • Amélioration de la qualité de l'encadrement et de soutien des demandeurs d'emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle • Augmentation avec le concours des acteurs publics concernés de l'offre locale en formation professionnelle continue • Elaboration de projections à moyen et long termes des besoins du marché de l'emploi afin d'anticiper les changements susceptibles en matière d'offre et de demande de qualifications	• Taux de progression dans la réalisation des études du marché local de l'emploi • Nombre de filières académiques et de spécialités de formation professionnelle disponibles dans la ville • Nombre des bénéficiaires des prestations des établissements d'enseignement, de formation professionnelle et de formation continue dans la ville • Taux d'avancement dans la réalisation des différents programmes et mesures concernant le développement des compétences locales • Nombre d'actions de promotion et de mise en valeurs des compétences locales	• Baisse du taux de chômage local • Taux d'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi • Taux de satisfaction des employeurs sur les prestations de formation professionnelle et d'enseignement supérieur de la ville • Accroissement des flux d'investissement • Evolution du nombre des entreprises nouvellement créées • Amélioration du niveau de vie local • Amélioration du niveau moyen de rémunération
	• Développement et promotion des projets d'investissement privés dans les nouveaux domaines économiques alternatifs en évolution	• Déterminer les opportunités de développement d'activités économiques relevant des nouveaux modes de développement économique alternatif dans la ville • Promouvoir et valoriser les potentialités d'investissement dans des créneaux porteurs des différentes	• Montant des investissements privés effectués pour la création de projets innovants • Nombre de projets en économie verte créés • Nombre de projets de transition/remise à niveau	• Renforcement de la compétitivité économique de la ville • Augmentation des investissements privés et du nombre de projets privés créés

		formes économiques alternatives • Appuyer le rôle et les capacités de la société civile locale dans la formation et l'assistance des promoteurs de projets notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire • Aménagement d'espaces d'activités réservés aux entreprises locales innovantes	écologique créés	
	• Filières de formation académique et professionnelle dans le domaine des emplois verts dans la commune créées	• Élaborer des conventions de collaboration et d'entre-aide entre les différents partenaires locaux dans le domaine de l'entrepreneuriat notamment les établissements de formation, les pépinières d'entreprises, les technopôles, la société civile etc... pour encadrer et appuyer les initiatives émanant des jeunes promoteurs de projets locaux • Estimer les besoins en ressources techniques et matérielles ainsi qu'en qualifications pour faire soutenir l'investissement privé dans les nouveaux modes de développement économique • Faciliter l'accès des talents locaux et des inventeurs aux divers mécanismes et prestations de services publics spécifiquement dédiées à leurs besoins	• Montant des investissements consacrés à l'appui aux talents locaux • Nombre de cycle de formation (professionnelle et universitaire) créée dans le domaine des emplois verts • Volume des avantages octroyés aux promoteurs de projets innovants/écologiques	• Baisse du taux de chômage • Évolution de l'employabilité des jeunes /diplômés de l'enseignement supérieur • Renforcement de l'image de la ville et de son ouverture à l'international
• Evolution progressif de la ville vers le statut de Smart – City (ville)	• Fonctionnement de l'appareil administratif local et des prestataires de services au	• Identification via des études de diagnostic et de prospections toutes les améliorations susceptibles d'être	• Taux de réalisation des études d'identification des besoins en prestations de	• Evolution Taux de satisfaction des usagers des services publics intelligents

intelligente)	citoyen amélioré.	apportées afin d'augmenter leur efficacité et la satisfaction de leurs usagers • Détermination via des enquêtes spécifiques des attentes et des besoins des populations locales en matière de modernisation de l'appareil administratif local • Intégration des services administratifs dans l'ère de l'administration intelligente par la numérisation de la plupart des services publics locaux • Introduction de prestations de services en ligne au sein des prestataires de services publics au sein de la commune • Renforcement des moyens et des ressources des prestataires de services publics dans la commune afin qu'ils puissent moderniser leurs équipements et leurs prestations de services • Organisation de sessions de formation des compétences des services administratifs locaux afin qu'ils puissent développer et moderniser leurs processus de travail	services publiques intelligentes • Suivi de la planification budgétaire des ressources mobilisées à la modernisation de l'administration locale • Suivi du taux d'exécution des projets d'intégration de l'administration locale dans l'ère du numérique • Evaluation du taux de disponibilité/fiabilité des services publics à distance • Augmentation du nombre de nouvelles application électroniques développées et intégrées parmi la nouvelle offre locale en services publics intelligents • Augmentation du nombre d'agents et de cadres publics ayant bénéficié d'une formation spécifique dans le domaine des TIC • Evolution du nombre d'évènements de communication et de promotion réalisés pour encourager les populations locales à utiliser les services publics à distance	(à distance) • Augmentation du taux de digitalisation de l'administration locale • Evolution du nombre d'emploi créé dans le domaine des TIC • Amélioration de l'image et de l'attractivité de la ville • Augmentation du bien-être local et des niveaux de revenus • Amélioration des gains réalisés par les prestataires de services publics modernisés
---------------	-------------------	--	---	--

	• Intégration des Technologies numériques modernes dans les infrastructures de base et les équipements sociocollectifs engagés	• Diagnostic des opportunités de modernisation des infrastructures de base et des équipements socio-collectifs de la commune • Déploiement d'une infrastructure de télécommunication moderne qui couvre tout le périmètre de la ville • Modernisation régulière des réseaux télécom afin de migrer vers le 4G et à termes vers le 5G • Intégration de dispositifs d'échange en temps réel des données dans les infrastructures de transport locaux afin d'optimiser leur organisation et leurs mouvements • Intégration progressive de l'approche smart grid dans les réseaux de distribution de l'énergie électrique • Evaluation régulière du gain économique et social de l'ensemble des nouvelles technologies introduites dans la commune	• Taux de réalisation des études réalisées pour favoriser le déploiement d'une infrastructure locale intelligente • Pourcentage de la couverture des réseaux 3G et 4G au sein de la ville • Augmentation du nombre d'opérateurs de services de base (STEG, SONEDE, ONAS, Société de transport collectifs...) ayant intégré des dispositifs intelligent pour l'organisation et l'optimisation de leur offre en services publics	• Progression du taux de numérisation et de modernisation des infrastructures de base locale • Taux de couverture de la ville en réseaux 3G et 4G • Progression de la satisfaction des usagers des services publics modernisés • Amélioration du bien-être local et de l'attractivité de la ville • Modernisation de l'image de la ville
	• Processus de transition vers une économie intelligente engagé	• Valorisation et promotion des opportunités d'investissement dans les technologies numériques au sein de la ville • Création en collaboration avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial national une infrastructure d'accueil et d'appui moderne pour les Startup locales • Organisation de campagnes de promotion de l'usage des	• Augmentation du nombre d'événements de promotion et de sponsoring des opportunités d'investissement dans le domaine des TIC au sein de la ville • Augmentation du nombre d'opérateurs locaux offrant des prestations d'accueil et d'hébergement pour les	• Progression de l'investissement privé dans le domaine des TIC • Augmentation du nombre des startups créées • Baisse du chômage • Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés • Amélioration de l'indice du climat d'affaires local

		technologies de commerce électronique tels que la dématérialisation des transactions monétaires, le paiement électronique à distance... • Organisation de compétitions, d'expositions et des événements de promotion afin d'encourager les jeunes à développer des idées de projets dans le domaine des TIC	startups locales • Pourcentage des commerçants et des détaillants ayant intégré des terminaux de paiement dématérialisés et de paiement électronique • Augmentation du nombre de filières de formation et d'enseignement dans le domaine des TIC dans la ville • Augmentation du nombre de participants aux foires, compétitions, expositions technologiques...organisés dans la ville	• Progression de la valeur des biens et des services échangés via les technologies du commerce électronique • Augmentation de la demande locale en qualifications spécialisées dans les TIC
• Développement des activités de recherche et d'innovation technologique	• Programmes de recherche en rapport avec les ressources de la région encouragés	• Subvention des travaux de recherche et d'innovation effectuées au sein de la ville et qui pourraient apporter une amélioration nette de sa durabilité • Appui et soutien aux chercheurs scientifiques locaux à travers la promotion de leurs travaux et de leurs innovations auprès des autorités compétentes en Tunisie, les institutions de promotion de la recherche et de l'innovation internationales ainsi qu'avec les villes jumelles	• Evolution du montant des subventions et des aides matérielles accordées pour le développement de la recherche locale • Augmentation du nombre d'actions de promotion des travaux de recherche locale	• Appui des projets de développement par des travaux de recherche
	• Transfert des nouvelles technologies dans les différents secteurs d'activités des villes régulièrement pris en	• Identification des opportunités de financement international des transferts de technologies ayant un fort impact sur la durabilité de la ville	• Evolution de l'exécution des investissements consentis dans la prospection d'opportunités de transfert	• Renforcement de l'attractivité de la ville pour les promoteurs de projets à haut contenu technologique

	considération dans les projets de développement de la ville	• Organisation d'actions de communication et de sponsoring concernant les différentes technologies pouvant être implantées à l'échelle locale	technologique au sein de la commune • Augmentation du nombre d'actions de promotion des nouvelles technologies durables au sein de la ville • Nombre de transferts technologiques effectués dans la ville augmentée	• Augmentation des investissements privés dans les technologies durables
--	---	---	---	--

Thématique (13) : Modes de production et de consommation durables¹⁵

Justifications	Le programme d'accès au statut de ville durable devrait réserver aux modes de consommation et de production la place qui convient en raison des risques que ceux-ci pourraient engendrer sur l'environnement en général et la préservation des ressources naturelles en particulier La rationalisation des modes de consommation et de production des biens et des services représente une voie indispensable à emprunter pour réduire 2 phénomènes de pollution en particulier à savoir la pollution industrielle et la pollution par les déchets. L'intégration progressive des différents acteurs de la société est de nature à ancrer de nouvelles habitudes de consommation et de production durable qui devraient couvrir 3 aspects phares ; les achats publics durables pour l'acteur public, l'écoconception des biens de consommation pour le secteur privé et la sensibilisation des populations à l'importance de l'adoption de nouveaux comportements de consommation plus responsables
Critères de choix	❖ Implémentation de dispositifs d'achats publics durables ❖ Intégration des modes de production durables par le secteur privé ❖ Adoption de la population des modes de consommation durables et responsables
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n° 38: Evolution de la part des commandes publiques locales durables
Acteurs concernés	❖ HAICOP ❖ Collectivités locales ❖ Société civile

¹⁵ Plan d'action national sur les modes de production et de consommation durables, Tunisie, 2016

Plan national d'actions pour l'achat public durable (PNAAPD) 2015– 2020, Tunisie, 2012

Rapport national sur le suivi des OMD, 2013. Système des nations Unies, « Bilan commun de Pays, Rapport final », septembre 2013.

Analyse de la performance environnementale de Tunisie, Banque Mondiale, 2004.

Forêts durables, 2005, GTZ, OTEDD

Gestion durable des ressources en eau, 2008, GTZ, OTEDD

Industrie durable, 2007, GTZ, OTEDD

Le tourisme durable en Tunisie, 2010, GTZ, OTEDD

Pêche durable, 2005, GTZ, OTEDD

Profil environnemental de la Tunisie-Rapport final, octobre 2012. République Tunisienne-Nations Unies,

SWEEP net, « Rapport pays sur la gestion des déchets solides en Tunisie », juillet 2010.

❖ Ministère des Finances Publiques				
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
• Généralisation de l'application des exigences des achats durables	• Procédures des achats publics durables maîtrisées	• Diagnostic des capacités techniques et humaines des collectivités locales pour mettre en œuvre les formalités et exigences du plan national des achats publics durables • Renforcement des compétences des responsables communaux chargés de mettre en place les applications et les procédures d'achat publics durable • Mobilisation des moyens matériels et techniques afin d'assurer une mise en œuvre aisée des procédures d'achats publics durables • Promotion des nouvelles exigences de participation aux marchés publics via les procédures d'achats publics durables auprès des fournisseurs et des prestataires de services des communes • Elaboration des procédures spécifiques des modalités de passation des commandes conformément aux exigences officielles en matière d'achat durable qui couvrent l'ensemble des fournisseurs de biens et de services de la commune	• Nombre de personnels formés dans les procédures d'achats publics durables	• Valeur des économies d'échelle réalisées grâce à la mise en place d'un dispositif d'achat public durable • Pourcentage des achats intégrant des exigences des achats durables • Pourcentage des consultations ou dossiers achats intégrant des spécifications et/ou des critères de sélection RSE
	• Mise en œuvre des procédures	• Analyse des commandes publiques	• Taux de progression dans la	• Augmentation du

	des achats publics durables généralisés à tous les types d'achats	effectuées et leur classement en fonction de leur nature, de leur fréquence et des caractéristiques types des fournisseurs externes • Adoption des procédures d'évaluation de la durabilité des commandes publiques	réalisation des études préliminaires relatives à l'implémentation des exigences et formalités du plan national des achats publics durables • Montant des investissements consentis pour l'élargissement du dispositif local d'achat durable à toutes les gammes de produits et de services commandés par la commune • Suivi de l'évolution d'actualisation des procédures d'achats publics durables	pourcentage des commandes publiques effectuées par rapport aux commandes totales • Evolution de la valeur des produits et des services commandés selon les exigences des achats publics durables • Amélioration de la valeur des économies d'échelle réalisées grâce à la mise en place d'un dispositif d'achat public durable
• Rationalisation des modes de consommation durables	• Comportement d'achat des produits par les populations locales évolué	• Amélioration de la capacité de la commune à contrôler et à réguler les marchés de biens de grande consommation installés dans son territoire • Réalisation d'enquêtes de terrain pour identifier les motifs des décisions d'achat des consommateurs locaux • Valorisation via des campagnes promotionnelle des produits locaux, des produits de terroir et des produits "écologiques" • Amélioration du fonctionnement les différents circuits de distribution	• Nombre d'actions de sensibilisation réalisées pour rationaliser les habitudes d'achat • Evolution du montant des investissements consentis pour la sensibilisation des populations locales • Volume des facilités allouées pour l'intégration des professionnels du marché parallèle vers le marché organisé • Nombre de visites de contrôle économique et	• Evolution du volume d'activité des circuits de distribution locaux organisés • Evolution des recettes locales générées par les circuits et marchés de distribution au sein de la commune • Evolution du nombre d'emploi dans le domaine de du commerce et de la distribution • Augmentation de la superficie des grandes surfaces dans la ville

		locaux afin d'améliorer la traçabilité des produits écoulés • Renforcement des actions de contrôle de marchandises avec les acteurs publics concernés pour réduire l'emprise du marché parallèle sur le marché organisé et de limiter les actes de spéculation sur les produits de 1 ^{ère} nécessité • Octroi de facilités d'accompagnement des professionnels du marché parallèle vers le marché organisé	commercial réalisés dans les circuits de distribution locaux • Nombre d'enquêtes de terrain effectuées	• Augmentation des flux de visiteurs vers la ville
	• Modes de consommation des populations transformé	• Promouvoir le rôle de la société civile dans la sensibilisation de la population locale afin de rationaliser ses modes de consommation • Lancement de campagnes de sensibilisation contre toutes formes d'excès et de surconsommation : gaspillage alimentaire, gaspillage de l'eau, gaspillage énergétique... • Usage et la consommation des produits recyclés et biodégradables • Collaboration avec les acteurs locaux concernés pour la défense des droits des consommateurs	• Suivi des investissements mobilisés pour la sensibilisation des populations locales sur les modes de consommation durables • Nombre d'actions de sensibilisation et de promotion des modes de consommation durable effectuées • Nombre des recours effectués auprès des services compétents pour défendre l'intérêt des consommateurs locaux	• Evolution de la quantité de déchets générés par tête d'habitant • Maîtrise des niveaux de consommation en énergie fossiles et en énergie électrique • Réduction des niveaux de consommation moyenne en eau • Augmentation des niveaux de consommation des produits écologiques (fabriqués en matières recyclables ou biodégradables) • Amélioration de la santé nutritionnelle des populations locales

**AXE STRATÉGIQUE (IV) : Gouvernance et
organisation institutionnelle des villes,
facteurs déterminants pour leur accession
au statut de villes durables**

Thématique (14) : Management environnemental et dispositif de soutien à la durabilité¹⁶	
Justifications	Le code des collectivités locales a consacré la responsabilisation des communes sur la gestion des affaires locales dont la protection de l'environnement qui nécessite la mise en place de systèmes de management assez spécifiques, en conformité avec les règles , pratiques et normes en usage dans le domaine. Pour ce faire, les collectivités locales doivent se doter de programmes qui leur permettent de réaliser leurs objectifs en la matière. Un management environnemental répondant aux exigences normatives de la gestion des secteurs concernés s'impose comme un facteur indispensable à la réussite de toute stratégie protectrice de l'environnement qu'il s'agisse de conditions juridiques, techniques, de normes spécifiques de gestion... La gouvernance environnementale s'avère comme une approche intégrée d'un ensemble d'actions à entreprendre pour réussir la mise en durabilité des villes tunisiennes notamment en ce qui concerne les objectifs de protection environnementale
Critères de choix	❖ Autonomisation des collectivités locales en matière de gestion des affaires environnementales locales ❖ Maitrise des enjeux et des défis relatifs à la protection environnementale par les différents acteurs à l'échelle locale ❖ Renforcer la capacité des communes à générer des revenus réguliers
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°39 : Indicateur de performance des collectivités locales
Acteurs concernés	❖ Ministère des Affaires Locales ❖ Collectivités locales ❖ Ministère des Finances Publiques

¹⁶ Programme de développement urbain et de la gouvernance locale (PDUGL) ; guide d'évaluation environnementale et sociale pour les collectivités locales, ministère de l'intérieur caisse des prêts et de soutien des collectivités locales, 2015

Rapport sur la situation environnementale en Tunisie, Forum pour la Justice Environnementale en Tunisie, 2017

Assises Nationale du Développement Durable de Tunisie, ANDD, Enjeux, visions et axes stratégiques, mesures de politiques prioritaires, Secrétariat d'Etat du Développement Durable, Octobre 2014.

Les indicateurs nationaux de développement durable, version 2010, OTEDD

République Tunisienne, Ministère du développement régional et de la planification, « Stratégie de développement de la Tunisie nouvelle », mai 2012.

Stratégie nationale de développement durable de Tunisie, Versions 2011 et 2014.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Renforcer la décentralisation pour une meilleure gouvernance environnementale locale	Principes et exigences de la décentralisation et de la gouvernance environnementale locale convenablement maîtrisés	- Analyse des capacités technique, organisationnelle et financière de la commune dans la gestion des affaires environnementales locales - Renforcement du niveau d'expertise technique et des compétences professionnelles des ressources humaines engagées dans la mise en œuvre des programmes publics de protection environnementale - Elargir et renforcer les marges de manœuvre et autonomisation des collectivités locales conformément aux prérogatives attribuées dans le cadre du nouveau code des collectivités locales - Adopter des pratiques de zonage intelligentes pour un équilibre entre l'urbain et l'écosystème - Mettre en commun les ressources des communes dans le cadre d'une coopération intercommunale - Renforcer la coordination et de la concertation au niveau régional - Instaurer des mécanismes de participation et de concertation - Instaurer les modalités de coordination efficace entre les différents intervenants dans le système national de gouvernance environnementale	- Evolution de la capacité de la commune à exercer convenablement ses prérogatives - Nombre de cadres ayant bénéficié d'une formation spécifique en matière de gouvernance environnementale - Evolution du transfert des prérogatives décisionnelles vers la commune dans le domaine environnemental - Suivi des montants des investissements publics mobilisés pour améliorer les capacités des communes à gérer d'une manière plus autonome leur développement durable - Progression du nombre de projets de coopération intercommunal dans le domaine du développement durable local - Evolution de la qualité du dispositif de veille stratégique qui couvre les différents domaines du développement durable	- Amélioration de la qualité des services publics - Évolution du nombre de projets environnementaux supervisés par les communes - Taux de satisfaction des résidents sur les réalisations de la commune dans le domaine du développement durable

		• Renforcer le déploiement des structures d'évaluation et de contrôle environnemental au niveau local		
	• Instauration de dispositifs de gouvernance locale efficaces et pertinents : Nouvelles structures publiques décentralisées ou déconcentrées dans le domaine de l'environnement installés	• Identifier et clarifier les tâches des CL et les tâches de l'administration centrale au niveau de la gestion de l'environnement • Généraliser la police de l'environnement sur l'ensemble du territoire national • Mettre à jour le programme de développement régional de l'environnement et des programmes de développement locaux • Elaborer/actualiser le profil environnemental de la région et le profil environnemental local • Adapter les indicateurs locaux de protection de l'environnement aux conditions et problèmes locaux • Doter les communes des outils et des instruments de gouvernance des affaires locales • Réaliser avec le concours du CIFAD des programmes réguliers pour la consolidation des compétences des cadres des collectivités locales en matière de bonne gouvernance locale et de gestion des affaires environnementales notamment pour les communes récemment créées	• Investissements de formation et de renforcement des capacités mobilisés et réalisés • Nombre de personnels ayant bénéficié d'une formation spécifique dans le domaine de la gouvernance locale	• Taux de satisfaction des populations locales à l'égard des réalisations et performances de la commune • Pourcentage des documents de planification et de gestion ayant adopté les principes et règles de la bonne gouvernance

	• Améliorer le système de gouvernance en matière d'aménagement urbain et de planification territoriale	• Instauration de procédures de coordination et de suivi spécifiques aux aspects traitant à l'aménagement urbain • Créer de structures de coordination et de suivi • Promouvoir l'approche participative dans l'élaboration des programmes et actions dans les communes	• Evolution du nombre d'associations en relation avec le développement urbain	• Evolution du nombre de projets initiés par la société civile en rapport avec le développement urbain
	• Instauration d'un dispositif de concertation, de coordination et de collaboration communale, intercommunale et multipartite efficace : Lacunes d'ordre juridique et réglementaire affectant la coopération entre les différents organismes publics présents à l'échelle locale identifiées et remédiées	• Identification des champs de coopération intercommunale pour assurer une meilleure mutualisation des moyens, des ressources et des budgets à consentir dans des projets de développement durable • Identification des lacunes procédurales dans la gestion des affaires locales provenant d'autres organismes publics • Analyse des documents (en cas de leur existence) relatifs au protocole de coordination ou de protocole	• Nombre de mesures, de procédures, de textes juridiques ...instaurés afin de réduire les problèmes de coordination entre les acteurs publics intervenant dans le développement durable des villes • Investissements consentis dans l'amélioration des dispositifs d'échanges d'information et de partages de données	• Amélioration des performances des différents acteurs publics intervenant à l'échelle locale • Réduction des délais de réalisation des projets publics • Baisse du nombre des litiges entre les différents intervenants dans le développement durable des villes • Amélioration de l'attractivité de la ville et de la crédibilité des collectivités locales
• Mobilisation des ressources et des investissements nécessaires à la création de projets générateurs d'emplois	• Infrastructures et aménagements dédiés aux activités à vocation commerciale réhabilités (marchés municipaux, abattoirs, parking publics,...)	• Recenser les déficiences et les insuffisances engendrées par l'exploitation (directe et indirecte) des biens et des espaces publics municipaux • Evaluer les besoins en ressources humaines, techniques et matérielles	• Pourcentage des espaces publics consacrés à des activités commerciales réhabilités en fonction des exigences du développement durable • Nombre d'opérateurs privés installés dans les espaces publics	• Nombre d'emplois créés • Montant des investissements du secteur privé • Nombre de nouveaux projets respectueux des

		pour assurer la conformité des activités de gestion et d'exploitation des biens et des espaces publics dans la commune • Réaliser des évaluations des retombées économiques, sociales et environnementales des différents biens et équipements publics exploités à des fins commerciales par la commune • Identifier les potentialités des villes « marginalisées » et promouvoir des projets d'investissements qui fixent les populations dans leurs milieux • Intégrer les exigences de développement durable dans les clauses relatives à l'exploitation des espaces publics municipaux par le secteur privé	à vocation commerciale réhabilités • Nombre de cahiers de charges des activités prestations municipales sous-traitées revues	exigences du développement durable créés dans la commune
--	--	--	---	---

	• Modification de la structure des revenus municipaux en vue d'adopter des taxes à vocation écologique engagée	• Évaluer les capacités des services municipaux chargés de l'élaboration de la gestion financière et budgétaire à mettre en place des mécanismes de financement locaux à portée écologique • Déterminer les besoins de formation pour assurer l'intégration du concept de l'écofiscalité par les services financiers municipaux • Identification des difficultés et des contraintes (technique, organisationnelle, réglementaire, matérielle,...) pouvant empêcher l'implémentation d'un dispositif écofiscal municipal • Reconsidération des modalités de financement de la protection de l'environnement aux échelles régionales et locales • Construire une fiscalité environnementale efficace, acceptable et cohérente	• Nombre de taxes et de contraventions locales transformés/adaptés en taxes écologiques • Valeur des taxes écologiques récupérées • Pourcentage des taxes écologiques récupérées par rapport aux revenus fiscaux de la commune • Taux de recouvrement des taxes écologiques par rapport aux autres taxes locales	• Amélioration des ressources propres de la commune • Ciblage efficace des opérateurs les plus pollueurs dans la commune • Réduction des infractions commises sur les milieux environnementaux et sur les droits sociaux
--	---	---	---	--

Thématique (15) : Démocratie locale et solidarité citoyenne ¹⁷				
Justifications	La démocratie locale est l'expression des citoyens d'une collectivité déterminée à propos de l'organisation et du fonctionnement des structures locales qui les administre et ce conformément à des règles et des modalités déterminant les droits et devoirs de chaque citoyen et parmi lesquels la participation aux choix et orientations de la politique économique et sociale dont l'élaboration des plans de développement durable de leurs communes et ce dans le but de parvenir, ensemble, à la fixation et à la réalisation d'objectifs et de programmes dument concertés			
Critères de choix	❖ Diffusion des pratiques de la durabilité et de la bonne gouvernance dans les services municipaux ❖ Gestion des relations de coopération et de collaboration impliquant les organismes publics locaux et régionaux (gouvernorat, autres communes, structures de sécurité, structures publiques à vocation sociale, etc...)			
Indicateurs suggestifs d'évaluation des performances de durabilité	❖ Fiche n°40 : Taux de participation citoyenne dans les initiatives locales d'appui solidaire			
Acteurs concernés	❖ Commune ❖ Ministère des Collectivités Locales ❖ Société Civile			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
• Appropriation de la commune et de la communauté locale des principes de	• Compétences des ressources humaines des collectivités locales améliorées et renforcées	• Identifier les services municipaux ayant des insuffisances en matière de bonne gouvernance • Déterminer les besoins en ressources	• Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées pour encourager les citoyens à s'impliquer dans la gestion des	• Evolution des taux de participation citoyenne dans les grands évènements de la ville

¹⁷ Assises Nationale du Développement Durable de Tunisie, ANDD, Enjeux, visions et axes stratégiques, mesures de politiques prioritaires, Secrétariat d'Etat du Développement Durable, Octobre 2014.
 MEDD, « Communication initiale sur les changements climatiques ». 2001
 Millennium Institute, ITUC, CSI, IGB. "Growing green and decent jobs", Avril 2012.
 Profil environnemental de la Tunisie-Rapport final, octobre 2012. République Tunisienne-Nations Unies,
 Profil environnemental, Tunisie, Union Européenne, 2012
 République Tunisienne, « Rapport National de la Tunisie pour Rio+20 », octobre 2011.
 Stratégie nationale de développement durable de Tunisie, Versions 2011 et 2014.

développement durable, de ceux de la bonne gouvernance ainsi que de ceux de la démocratie locale		humaines, techniques et matérielles nécessaires au déploiement de services municipaux conformes aux principes du développement durable et aux exigences de la bonne gouvernance locale • Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes locaux de développement • Confectionner des outils et des instruments de gestion et de pilotage des différents processus opérationnels des communes adaptés avec les exigences du développement durable et de la bonne gouvernance	affaires locales • Nombre de personnels ayant suivi des formations spécifiques en matière de démocratie locale	
• Valorisation du rôle de la société civile en tant qu'acteur incontournable dans le développement durable des villes	• Fonctionnement de la société civile locale convenablement encadré et structuré et ses capacités d'intervenir en matière de développement durable améliorées	• Réorganiser et consolider les associations environnementales par réseaux régionaux et locaux ainsi que par domaine environnemental • Renforcer l'implication et la présence des organismes de la société civile dans les processus de décision relatif au domaine environnemental	• Evolution du nombre d'associations ayant bénéficié de l'aide des autorités locales • Amélioration de la durée de vie des associations créées	• Evolution du nombre des adhérents au tissu associatif local
	• Solidarité sociale renforcée	• Analyser des comportements des populations locales afin d'identifier leur disposition à s'impliquer dans des initiatives d'entraide collective • Sensibiliser les populations locales sur l'importance des efforts collectifs de soutien social et de solidarité • Promouvoir le rôle de la société civile dans l'encadrement et la mobilisation	• Nombre d'initiatives populaires de solidarité et d'entraide enregistrés par an • Nombre d'événements de promotion et d'actions de sensibilisation à l'égard de l'importance de la solidarité entre les membres de la société locale	• Évolution de l'indice de satisfaction des populations locales • Solde migratoire positif • Amélioration des conditions de vie des différentes franges de la population locale

		citoyenne pour ancrer davantage l'esprit de solidarité dans la mémoire collective		
--	--	---	--	--

Voir dans Document 2 :

“ Supports et instruments de planification, de suivi et d'évaluation des programmes de développement durable des villes tunisiennes”

- **Tableau de planification de la mise en œuvre des thématiques de mise en durabilité des villes tunisiennes**
- **Tableau de suivi des plans d'actions du programme national des villes durables**
- **Tableau de bord de l'évaluation des objectifs stratégiques et opérationnels (spécifiques) du programme national des villes durables**
- **Tableau de bord de l'évaluation des impacts du programme national des villes durables**
- **Textes législatifs et réglementaires de référence en rapport avec les activités du programme national des villes durables**
- **Fiches des indicateurs suggestifs d'évaluation des performances relatives aux thématiques du programme national des villes durables**